



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

**62<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 23 novembre 2015, à 15 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Lykketoft. . . . . (Danemark)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 38 de l'ordre du jour

### Question de Palestine

**Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/70/35)**

**Rapport du Secrétaire général (A/70/354)**

**Projets de résolution (A/70/L.10, A/70/L.11, A/70/L.12 et A/70/L.13)**

**Le Président** (*parle en anglais*); Nous nous réunissons aujourd'hui alors que le Moyen-Orient connaît une période de troubles. Les conflits en Syrie et au Yémen, une grave crise de réfugiés et l'extrémisme violent ont tous un effet déstabilisateur grandissant dans toute la région. Dans ce contexte, la question de Palestine revêt une importance encore plus grande. C'est pourquoi je tiens à réaffirmer la ferme position de l'Assemblée générale, à savoir que l'Organisation des Nations Unies a une responsabilité permanente vis-à-vis de la question de Palestine, jusqu'à ce que celle-ci soit réglée de manière satisfaisante et dans le respect du droit international.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai participé à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien organisée par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, lequel a été créé il y a 40 ans, car alors, aucun progrès n'avait été réalisé sur les grands principes de l'Organisation des Nations

Unies : l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre, l'égalité des droits et l'autodétermination des peuples. Il est regrettable de constater que ces principes continuent d'être violés à ce jour. Cette réalité est attestée par le fait qu'au cours des derniers mois, nous avons été les témoins d'une nouvelle vague de violence dans tout le territoire palestinien occupé. Cette dernière escalade de la violence à Jérusalem et en Cisjordanie est particulièrement préoccupante.

Je demande instamment à toutes les parties concernées de mettre fin à la violence et de respecter scrupuleusement le droit international. Je tiens également à souligner combien il importe de respecter le statu quo historique des lieux saints, notamment le Haram al-Charif. En fin de compte, les dirigeants israéliens et palestiniens ont le devoir de s'abstenir d'actions provocatrices, de désamorcer les tensions et d'empêcher une escalade. L'Assemblée générale a maintes fois confirmé le caractère illégal des colonies israéliennes implantées dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Les démolitions de maisons palestiniennes et la construction de nouvelles colonies sur le territoire palestinien occupé ne contribueront pas à la paix. Bien au contraire, elles ne feront qu'accroître les tensions et constitueront un obstacle de plus à la paix.

Au Moyen-Orient, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est un pilier de stabilité pour quelque 5 millions de réfugiés palestiniens. Nous

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-38473(F)



Document adapté

Merci de recycler



avons la responsabilité collective de veiller à ce que les principaux programmes envisagés dans le mandat de l'UNRWA – dans l'éducation, la santé, les secours et les services sociaux – soient exécutés de la façon la plus efficace possible. Grâce à l'appui des donateurs et des pays hôtes, l'Office a réalisé des progrès considérables dans l'amélioration du capital humain des réfugiés palestiniens. Il a également contribué à assurer la protection de ces réfugiés qui constituent une importante communauté. En outre, l'Office a été appelé à gérer des crises d'intensité variable dans les cinq zones d'opérations. C'est un programme très difficile.

L'Assemblée générale est l'organe de l'ONU qui a rédigé le mandat de l'UNRWA. C'est pourquoi je considère qu'il est de ma responsabilité de faire en sorte que tout soit fait pour veiller à ce que le mandat de l'Office soit mené à bien jusqu'au jour où Israël et la Palestine parviendront à un règlement politique.

Le 30 septembre, nous avons hissé le drapeau de l'État de Palestine, ici même au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Il s'agissait là d'une reconnaissance symbolique de la contribution apportée par le peuple palestinien à la solution des nos défis communs. Mais c'était aussi un rappel de la nécessité urgente d'un règlement pacifique sur le terrain. J'appelle donc la communauté internationale à aider les deux parties à reprendre des négociations dignes de ce nom. Nous devons ouvrir la voie pour réaliser la vision d'un État palestinien indépendant, souverain, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël, à l'intérieur de frontières reconnues d'un commun accord et établies sur la base de celles d'avant 1967.

En ce soixante-dixième anniversaire historique de l'Organisation, rappelons les idéaux de paix, d'unité et de défense des droits de l'homme, et que ces idéaux servent de source d'inspiration et donnent un nouvel élan qui mènera à une solution durable à ce long conflit israélo-palestinien.

Je donne maintenant la parole à M. Desra Percaya, de l'Indonésie, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui va présenter les projets de résolution et A/70/L.10, A/70/L.11, A/70/L.12 et A/70/L.13.

**M. Percaya** (Indonésie), Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à remercier toutes les délégations et vous-même

personnellement, Monsieur le Président, pour votre participation active à la séance extraordinaire tenue ce matin par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Les messages et les déclarations de soutien que nous avons entendus ce matin et reçus de la part des dirigeants du monde signalent comme une seule voix la ferme volonté de la communauté internationale de parvenir à un règlement juste et durable de la question de Palestine, à savoir deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Nous nous réunissons à un moment où le monde s'engage dans une phase très dangereuse. Le spectre de la guerre et du terrorisme plane sur la région et au-delà. Nos pensées vont à toutes les victimes innocentes de la barbarie et des atrocités qui sévissent dans plusieurs régions du monde. Tandis que nous pleurons les victimes et coordonnons nos stratégies pour faire face à l'expansion des menaces, nous ne devons pas perdre de vue l'importance cruciale du conflit israélo-palestinien. L'extrémisme violent partout dans le monde a souvent utilisé l'histoire de cette occupation sans fin et inacceptable comme outil de recrutement efficace.

Il y a 70 ans, l'ONU était créée par les pays sortant tout juste du traumatisme de la Seconde guerre mondiale, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à proclamer à nouveau leur foi dans les droits de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, à faire respecter le droit international et à favoriser le progrès social et économique. Toutefois, dans le cas du peuple palestinien, ces nobles déclarations inscrites dans la Charte des Nations Unies sonnent creux. Aujourd'hui, les Palestiniens sont encore souvent touchés par le fléau de la guerre, qui les a frappés à trois reprises ces huit dernières années. Leurs droits fondamentaux sont foulés aux pieds et leur dignité, leur valeur intrinsèque d'êtres humains et leurs libertés fondamentales sont une notion abstraite pour les Palestiniens qui subissent les humiliations quotidiennes de l'occupation militaire avec ses postes de contrôle, ses fils de fer barbelés, ses permis, ses murs, ses cages, ses arrestations arbitraires, ses actes de violence et ses exécutions extrajudiciaires. Les rapports de l'ONU sur les violations du droit international et des normes relatives aux droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé pourraient remplir la salle de l'Assemblée générale, dont le plus récent est celui de la Commission d'enquête indépendante créée en application de la résolution S-21/1 du Conseil des droits

de l'homme pour enquêter sur le conflit de Gaza en 2014 (A/HRC/29/52), en dépit duquel les auteurs de ces actes n'ont toujours pas eu à en répondre.

Cette année, lors d'un sommet des Nations Unies, les dirigeants du monde ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui comprend un ensemble de 17 objectifs visant à mettre fin à la pauvreté et à lutter contre l'inégalité et l'injustice. Cependant, force est de reconnaître qu'occupation et objectifs de développement durable ne sont pas compatibles. L'amélioration des conditions de vie reste hors d'atteinte alors que la plupart des terres en Cisjordanie sont interdites au développement palestinien, et que Gaza est soumise à un blocus et à un état de siège. En conséquence de quoi, le produit intérieur brut par habitant en Palestine est à peine un dixième de celui d'Israël, qui se trouve juste de l'autre côté de la Ligne verte.

L'une des premières mesures que devait prendre l'ONU, alors à peine créée, était de parvenir au règlement pacifique de la question de Palestine. Le plan de partage de l'ONU pour la Palestine, que l'Assemblée générale a adoptée le 29 novembre 1947 (voir résolution 181(II)), envisageait un État juif et un État arabe. Toutefois, la guerre qui a suivi a contraint des centaines de milliers de Palestiniens à un exil perpétuel et a apparemment fermé la porte à un État palestinien. Grâce à leurs dirigeants courageux, les Palestiniens, une population marginalisée de réfugiés disséminés un peu partout dans la région, ont trouvé leur voix sur la scène internationale et la question de Palestine a retrouvé sa place à l'ordre du jour de l'Organisation. Il y a 40 ans, l'Assemblée générale donnait pour mandat au Comité de promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables des Palestiniens à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale, ainsi que le droit des réfugiés palestiniens, qui sont maintenant plus de 5 millions, de retourner dans leurs foyers. C'est une tâche énorme, qui continue à ce jour de relever de notre responsabilité.

Cette année, le Comité a axé son programme de conférences sur des questions clefs. Nous avons consacré une conférence, tenue à Vienne, aux efforts visant à faire avancer la reconstruction de la bande de Gaza, aujourd'hui au point mort. Nous nous sommes rendus à Moscou pour discuter des efforts visant à trouver une solution politique au conflit. Une conférence, qui s'est tenue à Bruxelles, a porté sur les colonies de peuplement, obstacles à la paix, et sur les responsabilités des parties tierces en la matière. Notre

prochaine conférence, à Jakarta, portera sur la question de Jérusalem, une question clef pour le statut final et un point chaud permanent source de conflits. Ce soir, nous aurons l'occasion d'inaugurer une exposition photos sur les enfants de Gaza dans la Salle des pas perdus, à laquelle tout le monde est invité. Nous remercions nos partenaires, à savoir l'Organisation de la coopération islamique, la Ligue des États arabes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et l'UNICEF, ainsi que les organisations de la société civile et tous ceux et celles qui ont pris part à nos manifestations tout au long de l'année.

Je tiens à remercier les gouvernements des États qui ont appuyé l'initiative visant à hisser le drapeau palestinien à l'Organisation des Nations Unies. C'est un vrai signe de l'engagement qu'a pris la communauté internationale d'aider le peuple palestinien à exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. Mais il reste encore beaucoup à faire. Malheureusement, au cours de l'année écoulée, la situation du peuple palestinien n'a pas fait de progrès tangibles. Au contraire, nous sommes gravement préoccupés par l'escalade récente de la violence à Jérusalem et en Cisjordanie. Les dirigeants ont la responsabilité de prévenir toute incitation, à la haine ou au terrorisme, et de respecter le statut des lieux saints, tant en actes qu'en paroles. Nous condamnons fermement les mesures de punition collective et de recours excessif à la force meurtrière contre des manifestants non armés. Nous condamnons également les attaques aveugles contre des civils innocents.

Je voudrais que chacun d'entre nous quitte cette salle avec un sentiment d'extrême urgence et d'engagement renouvelé. Les retombées du conflit israélo-palestinien touchent tous les pays représentés à l'Assemblée générale de manières très négatives, et le risque d'une escalade de la violence est élevé. Les Palestiniens sont désespérés et les Israéliens sont terrorisés. Jérusalem est à une provocation près d'une guerre de religion comme le monde n'en a jamais vu. La confiance entre les parties n'a jamais été aussi faible, et depuis un an au moins, aucune nouvelle initiative n'a émané des États-Unis d'Amérique. Le temps des actions symboliques, des demi-mesures et des débats stériles est terminé. Nous sommes un petit Comité ne disposant que de ressources limitées, et nous faisons tout notre possible pour sensibiliser l'opinion publique à cette question et la maintenir au premier plan sur la scène internationale. Le Comité est convaincu que l'Organisation des Nations

Unies doit continuer à revendiquer sa responsabilité permanente vis-à-vis de la question de Palestine jusqu'à ce que celle-ci soit effectivement réglée, conformément à ses résolutions. Le Comité appelle également le Conseil de sécurité, le Quatuor revitalisé et les acteurs régionaux à prendre des mesures sérieuses pour sauver ce qui reste de la solution des deux États. Le Comité, pour sa part, continuera de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

Le Comité a toujours été un fervent partisan de la solution des deux États, et nous avons l'intention de continuer à jouer un rôle constructif à cet égard. Il n'y a pas de divergence entre nous et le reste des Membres de l'Assemblée générale sur le fond, comme en atteste le vote à une écrasante majorité des États Membres en faveur de la résolution sur un règlement pacifique (résolution 69/23). Il n'en reste pas moins que certains États Membres continuent de nourrir des réserves à l'égard du Comité. Il se peut qu'ils considèrent que certains de nos débats manquent d'impartialité. Mais notre porte est ouverte, et nous sommes prêts à entendre tous les points de vue. En refusant de participer à nos débats, ils ne font que s'assurer que leurs vues ne sont pas prises en compte. Tout plaidoyer en faveur de la solution des deux États doit être suivi d'un appui accordé au seul organe consacré à la réalisation de cet objectif et créé par l'Assemblée générale au sein du système des Nations Unies, à savoir le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Dans ce contexte, je voudrais présenter à l'Assemblée les quatre projets de résolution approuvés par le Comité et distribués au titre de ce point de l'ordre du jour, à savoir les projets de résolution A/70/L.10, A/70/L.11, A/70/L.12 et A/70/L.13. Les groupes régionaux ont tenu des consultations sur ces projets de résolution et le Comité les a approuvés. Les trois premiers ont trait aux travaux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat et du Programme spécial d'information sur la question de Palestine du Département de l'information.

Ils réaffirment les importants mandats confiés à ces entités par l'Assemblée générale. Comme par le passé, le Comité entend veiller à ce que les ressources mises à sa disposition soient employées de façon efficiente.

Je voudrais mettre en exergue un certain nombre d'éléments des projets de résolution. Comme les membres le constateront, le projet de résolution A/70/L.10, qui

renouvelle le mandat du Comité, note avec satisfaction les efforts déployés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue d'établir un rapport sur les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien et demande que tout soit mis en œuvre pour accélérer la mise en œuvre des activités décrites dans le rapport. Le deuxième projet de résolution, paru sous la cote A/70/L.11, renouvelle le mandat de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer à doter la Division des ressources dont elle a besoin pour pouvoir exécuter toutes les activités prescrites dans son mandat. Le projet de résolution A/70/L.12, relatif au Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information, renouvelle le mandat du Département, afin qu'il continue de contribuer efficacement par ses initiatives à créer un climat propice au dialogue et favorable à l'avancée des efforts de paix. Le quatrième projet de résolution, publié sous la cote A/70/L.13, intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine », réaffirme la position de l'Assemblée générale s'agissant des éléments essentiels que doit comporter ce règlement et renvoie aux événements de l'année écoulée. L'Assemblée y appelle à respecter le statu quo historique, verbalement et en pratique, dans les Lieux saints de Jérusalem, et à entreprendre immédiatement une action résolue en vue d'apaiser les tensions. Elle reconnaît également que les mesures de sécurité ne peuvent à elles seules permettre de faire face à la montée récente de la violence, et demande que la vie humaine soit pleinement respectée et que soit instaurée une stabilité propice à la paix.

J'espère que ces dispositions des projets, comme les autres, bénéficieront d'un soutien énergique de l'Assemblée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui va présenter le rapport du Comité.

**M. Grima** (Malte), Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, en ma qualité de Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel du Comité (A/70/35). Je résumerai, si je puis, chaque partie du rapport.

Après l'introduction, les chapitres II et III évoquent le mandat confié au Comité par l'Assemblée

générale et l'organisation des travaux du Comité au cours de l'année. Le Chapitre IV présente un examen de la situation en ce qui concerne la question de Palestine, dont le Comité assure le suivi, et un compte rendu factuel détaillé de l'évolution de la situation au cours de la période à l'examen, qui s'est achevée le 6 octobre. Les événements les plus récents apparaîtront dans le prochain rapport. Le Chapitre V décrit les mesures prises par le Comité, y compris la participation de son président à des débats de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les déclarations publiées par le Comité et son bureau, et le dialogue que poursuit le Comité avec les membres d'organisations intergouvernementales. Il fournit également des informations sur les différentes réunions et conférences internationales organisées par le Comité et d'autres activités menées au titre de son mandat par la Division des droits des Palestiniens. Le Chapitre VI présente un aperçu des travaux réalisés au cours de l'année écoulée par le Département de l'information en application de la résolution 69/22 du 25 novembre 2014. Le dernier chapitre du rapport est consacré aux conclusions et aux recommandations du Comité. Au vu de l'impasse atteinte dans les négociations bilatérales, le Comité se féliciterait d'une solution d'ensemble de caractère plus régional, avec l'appui théorique du Quatuor revitalisé, comprenant un engagement accru des États arabes clefs. Le Comité prie instamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale d'examiner favorablement toutes les propositions qui ont pour objet d'offrir un moyen de sortir de l'impasse actuelle. Le Comité entend contribuer à l'échange de vues constructif qui est nécessaire sur ces questions dans le cadre de son programme.

Concernant la reconstruction de Gaza après la guerre de 2014, le rapport du Comité appelle à l'adoption de mesures immédiates pour consolider le cessez-le-feu et accélérer les activités de reconstruction en mettant l'accent sur la reconstruction à proprement parler et la fourniture de matières énergétiques abordables et d'eau en quantité suffisante et sur l'amélioration des conditions économiques, qui sont désastreuses. Le Comité appelle encore l'Organisation des Nations Unies et les donateurs à faire en sorte de fournir des fonds sur le long terme, notamment pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et reconnaît qu'il est nécessaire de continuer à financer le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza. Le Comité se félicite de la mission d'établissement des faits créée par le Conseil des droits de l'homme et du rapport de la Commission

d'enquête de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza de 2014 (A/HRC/29/52), qui constitue une étape importante vers l'application du principe de responsabilité pour les violations du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme. Le rapport appelle les organes et autorités compétents à donner suite de façon active aux conclusions et recommandations du rapport en vue de mettre fin à l'impunité.

Le Comité accueille avec satisfaction la position appropriée de l'Union européenne à l'égard de l'importation de produits depuis les colonies de peuplement et encourage l'Union et les autres organisations et États à adopter et appliquer des politiques qui garantissent le respect des conventions internationales concernant les colonies de peuplement illégales dans les zones occupées, en particulier la quatrième Convention de Genève. Le Comité accueillera également avec satisfaction les nouvelles mesures prises par les gouvernements et les entreprises privées pour se dissocier des politiques qui soutiennent les colonies directement ou indirectement.

Exprimant sa gratitude au Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international pour le financement en 2015 du programme de formation du personnel du Gouvernement de l'État de Palestine que propose annuellement la Division des droits des Palestiniens, le Comité recommande vivement dans son rapport que cette importante activité relevant de son mandat soit poursuivie et, lorsque cela est possible, étendue. Le Comité propose dans ce rapport d'axer son programme de réunions et de conférences internationales en 2016 sur le développement de l'appui international à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, en mettant l'accent sur le rôle et la responsabilité de l'ONU en la matière, et de continuer également à examiner les aspects juridiques de la question de Palestine. Le Comité propose encore de continuer de recourir à la formule des tables rondes, qui s'est avérée particulièrement utile pour générer des propositions concrètes en matière de mesures à prendre au sein de l'ONU et ailleurs.

Le Comité continue, dans son rapport, d'encourager les partenaires de la société civile à travailler de concert avec leur gouvernement, leurs parlementaires et les autres institutions en vue d'obtenir leur plein appui en faveur de l'action de l'ONU, y compris celle que mène le Comité, concernant la question de Palestine. Le Comité invite ses membres et observateurs à mobiliser leur société civile respective

à l'échelon national, en particulier les jeunes, et à mettre en place des comités de solidarité avec l'État de Palestine.

Enfin, le Comité réaffirme dans son rapport qu'il estime que le programme spécial d'information sur la question de Palestine du Département de l'information a largement contribué à informer les médias et l'opinion publique des problèmes qui se posent, et demande que le programme se poursuive, avec la souplesse nécessaire, en fonction de l'évolution de la question.

En conclusion, je forme le vœu que le rapport que je viens de présenter sera utile à l'Assemblée générale dans ses délibérations sur la question de Palestine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : Je suis honoré de prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de cet important débat et de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, trente-huitième fois que nous observons cette journée solennelle depuis qu'elle a été proclamée par l'Assemblée en 1977. Je réaffirme la gratitude du peuple palestinien et de son gouvernement à l'égard de l'appui témoigné à la juste cause de la Palestine en provenance de tous les coins du globe et des expressions touchantes de solidarité avec notre peuple qui nous ont été adressées aujourd'hui et au cours des longues décennies qu'a duré leur situation.

Nous exprimons également de nouveau nos remerciements au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui, depuis 40 ans, déploie des efforts à l'appui des droits du peuple palestinien et de son aspiration nationale à vivre en liberté, en paix et en sécurité dans sa patrie. Nous remercions l'Ambassadeur du Sénégal, M. Fodé Seck, de la compétence avec laquelle il préside le Comité, et l'Ambassadeur d'Indonésie, M. Desra Percaya, de sa présentation des projets de résolution d'aujourd'hui sur la question de Palestine (A/70/L.10, A/70/L.11, A/70/L.12 et A/70/L.13). Nous remercions également le Rapporteur, l'Ambassadeur de Malte, M. Christopher Grima, de sa présentation du rapport annuel du Comité (A/70/35), et les autres membres du Bureau – l'Afghanistan, Cuba, l'Indonésie, la Namibie et le Nicaragua –, ainsi que tous les membres et observateurs du Comité de leur ferme appui de principe. Nous remercions en outre la Division des droits des Palestiniens et le Programme

d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information de leurs efforts et de leur appui au Comité au cours de l'année écoulée.

Je réitère également, aujourd'hui, nos remerciements au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son rapport sur le règlement pacifique de la question de Palestine (A/70/354) et pour les efforts qu'il déploie en faveur de la paix. Nous sommes également reconnaissants de l'appui apporté par l'ensemble du système des Nations Unies, et notamment des efforts du Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, et du Représentant spécial et Coordonnateur, M. Nickolay Mladenov, ainsi que de leur équipe respective, ainsi que des efforts inlassables et considérables des organismes fournissant une assistance vitale au peuple palestinien, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, l'Organisation mondiale de la Santé, ONU-Femmes, ONU-Habitat et le Fonds des Nations Unies pour la population, si généreusement soutenus par des États, des organisations et des partenaires du monde entier.

Nous sommes reconnaissants de cet appui politique, humanitaire, socioéconomique et moral, qui a contribué à soutenir le peuple palestinien, dont plus de 5,5 millions de réfugiés palestiniens, durant des décennies de conflit et de crise, et qui demeureront essentiels aussi longtemps que les Palestiniens seront privés de leur droits inaliénables et que cette injustice persistera.

Tout en reconnaissant pleinement l'importance de ce soutien, nous nous devons à nouveau de lancer un appel urgent afin que soient redoublés les efforts, en application de la Charte des Nations Unies, des résolutions pertinentes et du droit international, y compris le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, pour réparer l'injustice que notre peuple endure depuis beaucoup trop longtemps et qui a traumatisé les générations successives, en les privant de leurs droits et d'une vie de liberté, de stabilité, de prospérité et même d'espoir.

Alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous rappelons que la question de la Palestine est plus ancienne, de fait, que l'Organisation elle-même,

puisque'elle est héritée de la Société des Nations, qui a confié au Royaume-Uni son mandat pour la Palestine et considéré la Palestine comme relevant d'un mandat « À », désignant les territoires prêts pour l'indépendance. De fait, la Sous-Commission relevant de la Commission ad hoc chargée de la question palestinienne en 1947 a conclu que

« le peuple de Palestine est mûr pour l'autonomie et ... tout le monde admet qu'il y a lieu de lui accorder l'indépendance dans le plus bref délai possible. Il découle également de ce qui a été dit ci-dessus que l'Assemblée générale n'a pas compétence pour recommander, et encore moins pour faire exécuter, une solution autre que la reconnaissance de l'indépendance de la Palestine. » (voir A/AC.14/32/).

Il est tragique que cette recommandation n'ait pas été entendue, et il y a 68 ans, le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II) portant partition de la Palestine, qui a changé le cours de l'histoire et créé une plaie non encore refermée, puisque le peuple palestinien reste privé de son indépendance et de ses droits, après avoir subi la grave injustice de la Nakba et de l'oppression brutale, sous l'occupation étrangère d'Israël, depuis près d'un demi-siècle. Le Proche-Orient ne connaît toujours pas la paix.

L'histoire a démontré à maintes reprises qu'on ne pouvait faire comme si elle n'existait pas et qu'elle était directement signifiante pour le présent – en l'occurrence, un présent dans lequel la communauté internationale continue de se débattre avec la question de Palestine, au cœur du conflit israélo-arabe, et ses répercussions de grande ampleur dans la région, à travers le monde, ainsi que sur la viabilité du droit international et du système international lui-même –, un présent où la paix continue de nous échapper malgré les nombreux efforts en vue de la rétablir. Malgré les innombrables résolutions adoptées au fil des décennies, avant tout par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, malgré l'avis consultatif historique rendu par la Cour internationale de Justice en 2004, et malgré l'existence d'un consensus mondial autour du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, la promesse faite par la communauté internationale au peuple palestinien n'a toujours pas été honorée et se trouve au cœur de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies dans la question de Palestine, jusqu'à ce que celle-ci soit justement résolue sous tous ses aspects.

Ce qui fait défaut, ce n'est pas l'appui ou la solidarité à l'égard de la Palestine, c'est plutôt le courage politique et la volonté de mettre en œuvre ces résolutions face à l'intransigeance et au mépris total qu'affiche Israël pour ses obligations juridiques. On fait fi d'une résolution après l'autre, tandis qu'Israël, ce pays même qu'a créé la résolution 181 (II), humilie avec arrogance l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et piétine le droit international, en perpétrant violations et crimes comme s'il était au-dessus de la loi et comme si le conflit israélo-palestinien était l'exception à toutes les normes et règles destinées à garantir les droits de l'homme, et la paix et la sécurité.

Nous convenons tous que la situation est complètement intenable. Force est donc de se demander quel est le seuil au-delà duquel on agira. Nous pensons qu'il est plus que temps que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, sorte de sa paralysie et prenne des mesures face à cette réalité avant que tout soit complètement perdu : avant que l'espoir soit retombé sans recours, avant que la solution des deux États soit réduite à néant et que les minces chances de paix qui restent périssent corps et biens. L'expérience des deux dernières décennies et la vague actuelle d'instabilité et de désespoir nous rappellent que trop de lignes ont été franchies et trop de vies perdues, et que les choses peuvent réellement empirer.

Ces 12 derniers mois, la situation s'est détériorée sur tous les plans. Israël, la Puissance occupante, a continué ses violations flagrantes et systématiques du droit international, en particulier la quatrième Convention de Genève; des violations qui pour nombre d'entre elles peuvent être considérées comme des crimes de guerre. Le résultat est que les conditions déjà très difficiles sur les plans sécuritaires, humanitaires et socioéconomiques dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, autrement dit le territoire constitutif de l'État de Palestine, ont encore empiré. Israël a continué de tuer et de blesser des civils palestiniens dans le cadre de ses frappes militaires, de ses raids aériens et des attaques de ses tireurs embusqués. Les enfants et les jeunes ont clairement été les premières cibles de l'usage excessif de la force et de la malveillance des forces d'occupation et des colons.

La Puissance occupante a également continué d'arrêter, de jeter dans ses geôles, de maltraiter et de torturer des milliers de Palestiniens; de détruire des maisons et des infrastructures, notamment en

représailles; de déplacer de force des Palestiniens, parmi lesquels des communautés entières de Bédouins; de faire subir aux Palestiniens un châtement collectif tout à fait inhumain, qui n'épargne personne, homme, femme ou enfant, en imposant un blocus à toute la population de la bande de Gaza, où elle continue d'entraver les déplacements et la reconstruction, forçant les habitants à vivre dans le dénuement et les ruines de la terrible guerre de 2014 et de celles qui ont précédé. Ces mesures illégales créent un sentiment d'insécurité permanent parmi les Palestiniens sans défense, infligent des souffrances généralisées et constituent une véritable humiliation collective.

Parallèlement, Israël a poursuivi sa colonisation illégale des terres palestiniens, construisant en hâte de nouvelles colonies de peuplement, étendant celles qui existent, en particulier à Jérusalem-Est occupée, continuant la construction de son mur d'annexion, transférant des milliers de colons, confisquant les terres palestiniennes, démolissant les maisons et les biens, installant des centaines de postes de contrôle qui entravent la liberté de circulation et la vie socioéconomique, exploitant les ressources naturelles palestiniennes et barrant l'accès à l'eau et aux terres agricoles. Tout cela a pour objectif de modifier de force, et de manière tout à fait illégale, les caractéristiques, le statut et la démographie du territoire et pour résultat d'avoir gravement fragmenté notre territoire, mettant en péril sa continuité et isolant les civils Palestiniens au sein de bantoustans déconnectés les uns des autres et entourés par des murs, enracinant un peu plus l'occupation israélienne et détruisant les chances de viabilité de la solution des deux États sis dans les frontières d'avant 1967.

En outre, Gouvernement israélien, chefs religieux, forces d'occupation et colons extrémistes ont persisté dans leurs incursions, leurs actes de provocation et d'incitation à Jérusalem-Est occupée, notamment contre le Haram al-Charif et la sainte mosquée Al-Aqsa, foulant aux pieds le statu quo historique et profanant le caractère sacré de ces lieux saints, ce qui de fait attise les sensibilités religieuses. Ces agissements risquent d'avoir des conséquences désastreuses, et notamment de déclencher un conflit religieux, contre lequel nous n'avons de cesse de mettre en garde.

Israël a par ailleurs continué de priver de façon inhumaine les réfugiés palestiniens de leurs droits, à commencer par leur droit au retour. En l'absence d'une solution juste, voilà près de sept décennies qu'ils

endurent leur terrible sort et que leur détresse, qu'ils vivent sous l'occupation ou en exil, est immense. Les crises successives, en particulier à Gaza et en Syrie, ont accru leur vulnérabilité et se sont traduites par le déplacement, la spoliation, la mort, les blessures, une pauvreté et un chômage en hausse et l'éclatement de leurs communautés, ce qui crée une crise existentielle qui pousse certains à entreprendre la dangereuse traversée de la Méditerranée en quête d'une vie meilleure et plus sûre.

Tout ceci s'est accompagné côté israélien d'une campagne systématique de négation de l'histoire, des droits et des aspirations nationales des Palestiniens qui donne naissance à des politiques racistes et discriminatoires à leur encontre. Il y a une déshumanisation flagrante des Palestiniens, qui sont qualifiés de terroristes et d'animaux, y compris par les plus hauts responsables israéliens, et la résistance palestinienne légitime à l'occupation est érigée en crime et qualifiée de « terrorisme ». Cruelle ironie, cette campagne est en fait une tentative de légitimer l'occupation israélienne illégale, de nier l'identité nationale palestinienne et de justifier la poursuite du contrôle exercé sur les Palestiniens et leurs terres. Certes elle n'a jamais atteint son but au niveau international où, fort heureusement, l'état de droit et les droits de l'homme continuent de prévaloir. Elle a toutefois réussi à faire dérailler tous les efforts de paix et à déstabiliser la situation, aggravant la souffrance des personnes. Elle a aussi exacerbé les préjugés israéliens à l'encontre des Palestiniens, alimentant la paranoïa, l'agressivité et l'extrémisme côté israélien, notamment chez les colons, leur donnant moult prétextes et incitations pour leurs crimes et la terreur qu'ils sèment.

Face à cet état de fait, nous continuons de demander à la communauté internationale de protéger les Palestiniens sans défense et non armés. Quiconque respecte le droit international, insiste sur la protection des civils en temps de conflit armé et veut la paix ne saurait considérer cet appel à la protection comme déraisonnable ou impensable. La protection est absolument essentielle et la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité et les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, a une responsabilité très claire à cet égard. Dans le cas présent, nous soulignons que le droit à la sécurité n'est pas un droit qui s'applique exclusivement à Israël. C'est un droit pour tous, y compris les Palestiniens, et ni la désescalade, ni la reprise du processus de paix et des négociations ne seront possibles sans la sécurité.



La poursuite de la politique d'apaisement et de l'inaction de la communauté internationale n'est justifiable sous aucun prétexte. Ne jamais demander de comptes à Israël ne fera que l'encourager à poursuivre ses violations et ses crimes, ce qui entraînera de nouvelles souffrances pour le peuple palestinien et rendra la paix encore plus impossible. Il faut exiger d'Israël qu'il cesse ses violations et respecte le droit. Les agressions militaires doivent cesser, les activités de peuplement doivent cesser, le terrorisme des colons doit cesser, le blocus de Gaza doit cesser, les châtiments collectifs doivent cesser, l'emprisonnement et la mise en détention des Palestiniens doivent cesser, les destructions, les provocations et l'incitation doivent cesser, notamment au Haram al-Charif. Bref, l'humiliation du peuple palestinien doit cesser, de même que l'occupation illégale.

Le Conseil de sécurité doit réagir à la situation, qui menace la paix et la sécurité internationales. Les efforts en cours pour mobiliser le Conseil doivent être appuyés, et il faut se pencher avec sérieux sur la situation de crise actuelle et sur les causes profondes du conflit, afin de définir la voie à suivre pour obtenir un processus politique crédible, lequel doit réaffirmer les paramètres d'une solution conjointe, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, au mandat de Madrid et à l'Initiative de paix arabe, le tout assorti d'un calendrier précis pour les négociations et la fin de l'occupation.

D'ailleurs, en cette ère d'action internationale collective pour régler les conflits et relever les grands défis de notre temps, n'est-il pas grand temps, après toutes ces décennies, de mettre ces efforts au service du règlement du conflit israélo-palestinien? Le moment n'est-il pas venu d'entendre les appels à la création d'un groupe international d'appui et à la convocation d'une conférence sur la paix israélo-palestinienne? Nous pensons que si, et que c'est même impératif. Et nous renouvelons notre appel à une action collective pour concrétiser la solution des deux États, fondée sur les frontières d'avant 1967, et trouver un règlement juste à la question des réfugiés palestiniens. Ce sont là les deux piliers d'une paix globale et durable, qui verrait l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, et l'État d'Israël vivre côte à côte, au sein de frontières sûres et reconnues. C'est indispensable pour un Moyen-Orient qui vive en paix.

Malgré les sombres réalités et le désarroi actuels, la volonté du peuple palestinien et de ses dirigeants

demeure intacte et nous restons convaincus de la justesse de notre cause. Nous continuons d'avoir foi dans le droit international et dans les promesses de la communauté internationale de parvenir à une paix juste. Le 30 septembre, lorsque le drapeau palestinien a été hissé à l'ONU, c'est un nouveau message d'espoir qui a résonné, haut et fort, pour le peuple palestinien, réaffirmant la légitimité de ses aspirations nationales, de son existence dans le concert des nations du monde et de son droit à l'autodétermination, de son droit d'être un peuple libre aux commandes de sa vie et de sa destinée et de vivre à l'intérieur d'un État indépendant qui serait le sien. Depuis la tribune de l'Assemblée, nous demandons une fois de plus à la communauté internationale d'agir pour mettre fin à ce conflit tragique et d'aider le peuple palestinien à exercer ses droits, à obtenir justice, à parvenir à une paix durable et à faire en sorte que la Palestine occupe la place qui lui revient au sein de la communauté des nations.

**M. Danon** (Israël) (*parle en anglais*) : Il y a 40 ans, Chaim Herzog, l'Ambassadeur d'Israël, se tenait dans cette salle à cette même tribune pour défendre la vérité et les nobles principes à l'un des pires moments de l'histoire de l'ONU (voir A/PV.2400). Avec courage, il dénonçait la tentative scandaleuse de faire passer l'aspiration du peuple juif à une patrie pour une forme de racisme, ce mal dont les Juifs dans les pays du monde entier étaient victimes depuis des siècles.

Je me tiens aujourd'hui devant l'Assemblée alors que certes cette décision infamante (voir résolution 3379 (XXX) a été rendue caduque, mais qu'elle a été remplacée par une liste sans fin de mesures biaisées et rétrogrades. Au fil des ans, l'Assemblée a adopté un nombre incalculable de résolutions manquant totalement d'impartialité qui rejettent sur Israël la faute de tous les problèmes qui frappent les Palestiniens. Il est regrettable que la soixante-dixième session ait rejoint cette tradition pitoyable à l'ONU consistant à adopter plus d'une vingtaine de résolutions vides de sens si ce n'est celui d'être contre Israël, une tradition qui exacerbe le conflit, nous éloigne un peu plus d'un dialogue véritable et réduit les perspectives de paix. Nous n'avons pas besoin de ces résolutions, parce que la résolution qui était indispensable existe déjà. Avant toute cette litanie de documents et de déclarations, l'Assemblée a adopté une résolution consacrant la partition du territoire sous mandat britannique entre un État juif et un État arabe.

Nous l'avons acceptée et créé un État au nom de l'autodétermination. Les Arabes eux l'ont rejetée et ont déclenché la guerre. Malgré toutes ces années de mensonge et de désinformation, la vérité concernant l'origine du conflit est simple et imparable. Si les Arabes et les Arabes vivant dans la Palestine sous mandat avaient accepté l'existence d'un État juif, les Israéliens et les Palestiniens auraient échappé à plusieurs décennies d'un conflit inutile, de douleur et de souffrances superflues, et de terribles pertes de vies humaines dans les deux camps. Mais au lieu de dire « oui » et de vivre côte à côte et en paix avec Israël, les Palestiniens ont dit « non », non à la paix et non à l'existence d'un État juif. Un non dont l'écho résonne encore à ce jour.

Les résolutions qui sont présentées à l'Assemblée ignorent délibérément l'origine du conflit : le refus des Palestiniens, aujourd'hui encore, d'accepter la présence d'un État juif sur une quelconque partie du territoire qui s'étend du Jourdain à la mer Méditerranée. Puisque nous sommes ici aujourd'hui pour débattre de "La question de Palestine", je voudrais poser une question à l'Assemblée : pourquoi les Palestiniens ont-ils rejeté les offres de paix qui leur auraient permis d'avoir un État non pas une, deux mais trois fois? Pourquoi ont-ils lancé de violentes vagues de terreur chaque fois qu'ils ont eu l'occasion d'obtenir leur État? Après qu'Israël a signé les Accords d'Oslo et reconnu l'Organisation de libération de la Palestine, des fusillades, des attaques à l'arme blanche et des attentats-suicides ont coûté la vie à près de 300 Israéliens. Lorsque Arafat a rejeté la proposition de créer un État pour les Palestiniens au sommet de Camp David en 2000, les dirigeants palestiniens ont déclenché une intifada longue de cinq années au cours de laquelle plus d'un millier d'Israéliens ont été tués. Depuis qu'Israël a retiré toutes ses forces de sécurité et évacué toutes les communautés israéliennes qui se trouvaient à Gaza en 2005, plus de 11 000 roquettes se sont abattues sur les villes israéliennes.

Arrêtons d'ignorer la vraie et pressante question de Palestine et demandons-nous pourquoi les dirigeants palestiniens refusent de s'asseoir dans la même salle que le Premier Ministre israélien et de négocier, s'ils veulent vraiment la paix? Si les dirigeants palestiniens veulent vraiment donner une patrie au peuple palestinien, pourquoi rejettent-ils toute idée de patrie pour le peuple juif? Si les dirigeants palestiniens sont inquiets pour la protection de leur peuple, pourquoi l'encouragent-ils et l'incitent-ils au terrorisme et à la violence?

Chercher des réponses à une quelconque de ces questions dans les résolutions dont nous sommes saisis aujourd'hui serait plus dur que trouver une aiguille dans une botte de foin. Les choses continuent comme si de rien n'était à l'ONU; les décisions creuses et les gestes vides de sens se succèdent. Mais que personne ne s'y trompe, ce ne sont pas des résolutions de parti pris, des symboles vains aussi nombreux soient-ils qui amèneront aux peuples de la région le changement dont ils ont désespérément besoin. On peut bien hisser un drapeau palestinien à l'ONU, tant que les Palestiniens ne parviendront pas à faire grandir une génération qui veut véritablement la paix et la réconciliation, la violence ne prendra pas fin. Tant que les membres dans cette salle n'exigeront pas des dirigeants palestiniens qu'ils prennent les décisions difficiles que la paix impose, aucun discours n'améliorera la vie du peuple palestinien.

Depuis septembre, les Israéliens sont victimes d'une vague de terreur. Jour après jour, des Israéliens innocents, hommes, femmes et enfants, sont sauvagement poignardés dans la rue ou renversés intentionnellement à l'arrêt de bus, simplement parce que leur seul crime est d'être juifs et de vivre en Israël.

Ici, devant l'Assemblée, je voudrais donner lecture des noms de ces innocentes victimes de la terreur, assassinées de sang froid : Alexander Levlovich, Naama Henkin, Eitam Henkin, Aharon Banita-Bennett, Nehemia Lavi, Alon Govberg, Chaim Haviv, Yeshayahu Krishevsky, Richard Lakin, Omri Levy, Avraham Asher Hasno, Simcha Hodedtov, Benjamin Yakuvovich, Ya'akov Litman, Netanel Litman – son fils, Reuven Aviram, Sharon Yesayev, Yaakov Don, Ezra Schwartz, Shadi Arafat – un Palestinien, Hadar Bucluis, et Ziv Mizrahi. Voilà les visages des victimes innocentes du terrorisme palestinien.

C'est un jour d'infamie pour l'ONU. Au lieu de publier une déclaration dénonçant de manière claire et catégorique tous les actes de terreur, cette institution a accordé une légitimité à la campagne de terreur palestinienne. Le meurtre odieux d'Israéliens innocents, simplement parce qu'ils sont Israéliens, n'est pas différent du massacre barbare d'innocents en France. La terreur est la terreur est la terreur, et elle doit être combattue, et non pas justifiée. Le terrorisme ne connaît pas de frontières, et nous devons le combattre partout où il se trouve, qu'il s'agisse du Hamas dans la bande de Gaza, de la campagne de terreur palestinienne

dans les rues d'Israël, ou des attaques perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Cham dans les rues de l'Europe. Ces attentats terroristes et ces meurtres sont le résultat direct de campagne d'incitation. Les responsables palestiniens continuent de recourir à des propos incendiaires et dangereux, incitant à intensifier cette vague de terreur contre des citoyens israéliens.

Si l'ONU veut jouer un rôle constructif, elle doit avoir une emprise sur la réalité et veiller à ce que les Palestiniens répondent de leurs actes, exiger que les Palestiniens responsables mettent un terme aux incitations à la violence, insister pour que le Président Abbas réponde enfin aux appels répétés du Premier Ministre Netanyahu à négocier, et indiquer clairement que la paix ne sera possible que lorsque les Palestiniens accepteront qu'Israël est le foyer du peuple juif.

L'Assemblée générale a peut-être abrogé la résolution honteuse qui assimile le sionisme au racisme, mais 40 ans plus tard, nombreux sont ceux qui, au sein de cette institution, continue de manifester leur haine et leur hostilité à l'égard d'Israël. La crédibilité de cette institution dépend de son intégrité et de son impartialité. Dénigrer d'Israël, ici à l'ONU, va à l'encontre des valeurs et des idéaux que cette institution a été créée pour défendre.

Si les Membres veulent vraiment comprendre à quel point Israël est unique dans la région, tout ce qu'ils ont à faire est de se poser la question suivante : si vous êtes femme, ou si vous êtes homosexuel, si vous êtes un juif, un musulman ou un chrétien qui espère pratiquer sa foi ouvertement, avec fierté et sans crainte, y a-t-il un autre endroit au Moyen-Orient – de Khartoum à Kaboul, de Tunis à Téhéran – où vous préféreriez vivre et pratiquer votre religion? C'est l'État d'Israël que je connais, l'État d'Israël que je suis fier de représenter aujourd'hui.

Nous attendons avec impatience le jour où les Palestiniens reconnaîtront pleinement le droit du peuple juif à un État en Israël. Nous attendons avec impatience le moment où les dirigeants palestiniens suivront la voie du Président Sadate d'Égypte et du Roi Hussein de Jordanie, qui ont eu le courage de saisir la main tendue par Israël en faveur de la paix. Leur exemple montre que la paix ne pourra être instaurée qu'au travers de négociations directes. Nous attendons avec impatience le moment où les Palestiniens s'emploieront à renforcer leurs propres institutions, au lieu d'attaquer Israël au sein de cette institution. Lorsque ce jour viendra, les Palestiniens trouveront un partenaire pour la paix.

**M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

C'est aujourd'hui la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, une occasion solennelle de réaffirmer notre engagement partagé en faveur d'une solution juste et durable de la question de Palestine et d'une paix durable au Moyen-Orient. Le Mouvement des pays non alignés appuie sans réserve la célébration de cette Journée, qui est l'occasion de réfléchir aux dizaines d'années depuis que le peuple palestinien se heurte au déni de ses droits et à près d'un demi-siècle d'une occupation étrangère qui soumet ce peuple à des violations flagrantes et systématiques de ses droits fondamentaux et à de graves souffrances, qui sont au cœur de la question palestinienne, et de tant d'autres questions au Moyen-Orient.

Le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité de longue date avec le peuple palestinien, et réitère son appui à la réalisation de ses aspirations nationales légitimes, à son droit inaliénable à l'autodétermination et à son droit de créer un État de Palestine indépendant et viable, avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base des résolutions internationales pertinentes et du mandat de la Conférence de Madrid, ainsi qu'à une solution juste du sort des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III).

Il est tout à la fois regrettable et préoccupant de constater que la situation en Palestine occupée, y compris à Jérusalem-Est, a continué de se détériorer de manière dramatique au cours de l'année écoulée en raison des crimes et des violations perpétrés par Israël à l'encontre du peuple palestinien. Trop de générations ont déjà été marqués par ce conflit tragique et trop d'innocents en ont souffert. Il est temps de mettre un terme à cette tragédie. La paix et la justice doivent prévaloir sur l'occupation et le conflit en cours. Cela exige une action concertée, des efforts collectifs, inspirés par le droit international et le sentiment de la responsabilité morale de mettre fin à l'odieuse occupation israélienne et à l'impunité, sources de tant de souffrances. Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés appelle d'urgence l'attention sur la dangereuse situation que provoquent dans Jérusalem-Est occupée, y compris au Haram Al-Charif – la mosquée Al-Aqsa – les actions d'Israël, Puissance occupante, et d'éléments extrémistes israéliens, dont des colons.

Le Mouvement des pays non alignés condamne énergiquement tous les actes de violence, de provocation et d'incitation commis par les forces d'occupation israéliennes et les extrémistes dans ce lieu saint si sensible. Ces actes risquent de déstabiliser plus encore une situation déjà précaire et d'avoir des répercussions de grande ampleur pour la région et au-delà. Le Mouvement des pays non alignés exhorte toutes les parties à respecter pleinement le caractère sacré du Haram Al-Charif, ainsi que le statu quo et les arrangements historiques relatifs à ce lieu saint, de même que le droit des fidèles musulmans d'y prier en paix, sans crainte de la violence, des menaces et des actes de provocation.

Le Mouvement des pays non alignés estime que la poursuite par Israël de sa campagne illégale d'implantation de colonies, qui est la raison d'être de l'occupation, demeure le principal obstacle à la paix, sape tous les efforts qu'il déploie pour relancer un processus de paix crédible et jette de sérieux doutes sur les prétendus engagements d'Israël à mettre fin à son occupation du territoire palestinien et à parvenir à la création de deux États sur la base des frontières d'avant 1967, ainsi qu'à une paix juste, durable et globale. Le Mouvement des pays non alignés appelle de nouveau la communauté internationale à agir de concert et sans délai pour contraindre Israël, Puissance occupante, à cesser ces pratiques illégales et destructrices et à respecter toutes les obligations que lui impose le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Conseil de sécurité en particulier a des responsabilités claires à cet égard.

Le Mouvement des pays non alignés est également très préoccupé par la situation critique des réfugiés palestiniens. D'après le rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (A/70/13), l'occupation continue à déterminer négativement chaque aspect de la vie des jeunes et de ceux qui habitent dans les camps, compromettant tout, de la sécurité à l'emploi en passant par la liberté de mouvement et les moyens de subsistance. Les réfugiés palestiniens continuent de se heurter à de graves problèmes de protection, en raison de la poursuite de l'occupation, du conflit armé et des déplacements, et à sombrer plus profondément dans la pauvreté et le désespoir. Le Mouvement des pays non alignés exprime sa profonde gratitude à l'UNRWA pour le travail

inestimable qu'il accomplit dans tous les secteurs d'activité pour aider les réfugiés palestiniens, en dépit de l'instabilité généralisée dans la région et de graves difficultés financières. Dans l'attente d'une solution juste basée sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, nous réaffirmons que l'Office continue de jouer un rôle déterminant dans l'amélioration du sort tragique des réfugiés palestiniens, et nous invitons la communauté internationale à le financer.

Il convient également d'appeler l'attention sur l'extrême gravité de la situation dans la bande de Gaza, où la population civile palestinienne dans son ensemble, dont la plupart sont des réfugiés palestiniens, est soumise à un châtement collectif par le blocus israélien illégal et inhumain. Depuis huit ans que dure le blocus, il touche tous les aspects de la vie à Gaza, détruisant l'économie, entravant l'acheminement de l'aide humanitaire et de matériaux de base, ce qui empêche la reconstruction des milliers de maisons et des infrastructures qui ont été détruites, ainsi que la reprise économique et sociale. Dans le même temps, nous ne pouvons qu'exprimer notre grave préoccupation face à la situation difficile des milliers de prisonniers et de détenus palestiniens, dont des femmes et des enfants, incarcérés dans les prisons de la Puissance occupante. Nous appelons au respect de leurs droits fondamentaux, conformément au droit international, à un suivi par la communauté internationale des conditions de détention, et à leur libération.

Le Mouvement des pays non alignés appelle la communauté internationale à assumer ses responsabilités morales, politiques et juridiques pour en finir avec les politiques et pratiques illégales d'Israël à l'encontre du peuple palestinien, et Israël, Puissance occupante, à se conformer immédiatement et intégralement aux obligations qui lui incombent en vertu de la quatrième Convention de Genève et de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, y compris la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

*M. Cardi (Italie), Vice-Président, assume la présidence.*

En outre, le Liban continue de souffrir d'une série de violations de ses frontières et d'incursions dans son territoire de la part d'Israël, après avoir subi des années d'occupation et d'agression. Malheureusement, Israël continue de violer l'espace aérien libanais en intensifiant ses incursions. Ces activités constituent une violation flagrante de la souveraineté libanaise et des résolutions internationales pertinentes, en particulier

la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Les dispositions de cette résolution doivent être appliquées de manière à garantir la consolidation des fondements de la stabilité et de la sécurité au Liban et à empêcher Israël de se livrer à ses violations quotidiennes de la souveraineté libanaise.

Le Mouvement des pays non alignés condamne toutes les mesures prises par Israël, Puissance occupante, pour modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé – des mesures qui se sont renforcées depuis le déclenchement de la crise syrienne. Le Mouvement des pays non alignés exige une fois de plus qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et se retire intégralement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés appelle une fois encore la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures collective. Nous appelons notamment le Conseil de sécurité, sur la base des fonctions qui lui sont confiées par la Charte des Nations Unies, à régler de façon juste et décisive le long conflit israélo-arabe, au cœur duquel se trouve la question de Palestine. Le Mouvement des pays non alignés appuie les résolutions de l'Assemblée aux fins du règlement pacifique de la question de Palestine et demande au Conseil de sécurité d'appliquer ses propres résolutions afin de contribuer à la réalisation d'un règlement pacifique, juste, global et durable, ainsi qu'à l'instauration de la justice, qui n'a que trop tardé et de l'indépendance pour le peuple palestinien.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Vrailas** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; et la République de Moldova s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne réaffirme sa volonté de parvenir à un règlement juste et global de la question israélo-palestinienne sur la base de la solution des deux États, l'État d'Israël et un État de Palestine

indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Il n'y a pas d'alternative à la solution des deux États. La réalité d'un État unique ne serait pas compatible avec les aspirations nationales légitimes des Israéliens comme des Palestiniens. Et pourtant, la viabilité de la solution des deux États est constamment mise à mal par de nouveaux faits accomplis sur le terrain.

Nous avons répété à maintes et maintes reprises que le statu quo n'est pas tenable. Les récents événements sont éloquents à cet égard. L'année dernière, au cours de l'été, pour la troisième fois en moins de sept ans, nous avons été témoins d'hostilités dans la bande de Gaza et dans le sud d'Israël, qui ont fait des morts et des blessés par milliers, dont une majorité de civils, et a produit la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza que nous connaissons encore aujourd'hui. Ces dernières semaines, nous avons vu s'accroître les tensions, les affrontements et les attentats terroristes en Israël et dans le territoire palestinien occupé, avec pour conséquence, une fois de plus, de nombreux morts et des milliers de blessés civils innocents.

Dans la région, la diffusion du radicalisme, de l'extrémisme et du terrorisme a engendré des conditions qui rendent un règlement de la question israélo-palestinienne plus urgent que jamais. Le message est clair : nous devons progresser vers une paix juste et durable. Un horizon politique crédible est nécessaire, pour les Israéliens comme pour les Palestiniens. Cet horizon politique doit marquer clairement une fin possible au conflit, et partant, comporter la garantie que les aspirations légitimes des deux parties, notamment celle des Israéliens à la sécurité et celle des Palestiniens au statut d'État, seront respectées.

L'Union européenne estime que la seule façon de régler le conflit passe par un accord mettant fin à l'occupation commencée en 1967, et signant également la fin de toutes les revendications, tout en répondant aux aspirations des deux parties. La base de cette solution durable se trouve dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid – y compris le principe de l'échange de terres contre la paix –, la Feuille de route, les accords précédemment conclus par les parties et l'Initiative de paix arabe. Nous pensons que l'existence de paramètres clairs définissant la base de négociation est l'une des clefs d'une issue réussie, et nous demeurons convaincus que la position de l'Union européenne sur ces

paramètres, énoncée dans les conclusions adoptées par le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne en juillet 2014 concernant quatre questions relatives au statut définitif – les frontières, la sécurité, les réfugiés et Jérusalem – fournit une base permettant d'atteindre un consensus sur la voie à suivre.

Je ferai trois observations au sujet de la situation sur le terrain, concernant : l'escalade de la violence, la nécessité de préserver la solution des deux États, et la situation toujours désastreuse à Gaza.

L'Union européenne demeure extrêmement préoccupée par l'escalade récente de la violence et des tensions en Israël et dans le territoire palestinien occupé. Nous condamnons dans les termes les plus forts tous les actes de terreur. Ils sont tout simplement inadmissibles et ne peuvent en aucun cas être justifiés. Nous insistons pour que tous les auteurs de crimes ou d'actes de terreur, à l'encontre d'Israéliens comme de Palestiniens, soient traduits en justice. Les Israéliens et les Palestiniens ont le droit de vivre en paix et en sécurité.

Nous sommes également préoccupés par les tensions et les affrontements récurrents au Haram al-Charif/mont du Temple. Nous renouvelons notre appel au plein respect des lieux saints et soulignons que toute modification du statu quo aurait des effets profondément déstabilisateurs. Nous reconnaissons également pleinement le rôle particulier joué par la Jordanie dans les lieux saints musulmans à Jérusalem. Nous nous félicitons de ce qu'Israël, la Jordanie et l'Autorité palestinienne aient trouvé le mois dernier un terrain d'entente à cet égard. Nous rappelons les accords précédemment conclus en octobre 2014, et appelons à leur pleine application. Jérusalem est une ville sainte pour les trois religions et tous devraient avoir à cœur de veiller à un traitement digne et juste des personnes de toutes confessions.

Veiller à ce que la solution des deux États reste viable revêt un caractère central dans la politique de l'Union européenne et cela demeurera une priorité. Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix. Nous réitérons notre ferme opposition à la politique de peuplement d'Israël et aux mesures prises dans ce contexte, telles que l'édification de la barrière de séparation au-delà de la ligne de 1967; les démolitions et les confiscations, y compris de programmes financés par l'Union européenne; les expulsions; les transferts forcés de populations, y compris de bédouins; les avant-postes illégaux; la violence des colons et les restrictions

imposées en matière d'accès et de circulation. Ces mesures menacent gravement la solution des deux États. Les activités de peuplement à Jérusalem-Est remettent gravement en question la possibilité de voir Jérusalem servir de capitale future aux deux États. L'Union européenne continuera de suivre de près l'évolution de la situation sur le terrain et, plus largement, ses incidences, et elle demeure prête à prendre de nouvelles mesures afin que la solution des deux États reste une solution viable.

L'Union européenne et ses États Membres réaffirment qu'ils entendent veiller à l'application continue, intégrale et efficace des lois et dispositifs bilatéraux actuels de l'Union européenne applicables aux produits issus des colonies de peuplement. Nous sommes également déterminés à veiller à ce que, conformément au droit international, tous les accords entre l'État d'Israël et l'Union européenne comportent une mention expresse et sans équivoque indiquant qu'ils ne s'appliquent pas aux territoires occupés par Israël en 1967.

L'Union européenne est extrêmement préoccupée, également, par le fait que, plus d'un an après les tragiques hostilités de l'été 2014, la situation humanitaire et socioéconomique reste critique à Gaza et que les causes à l'origine du conflit n'ont pas été abordées. S'attaquer à cette situation doit être une priorité immédiate des parties et de la communauté internationale. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises par Israël pour assouplir les restrictions imposées à Gaza, y compris par la reprise d'échanges limités depuis Gaza avec la Cisjordanie, pour la première fois depuis 2007. Toutefois, de nouvelles mesures positives s'avèrent maintenant nécessaires pour permettre la livraison intégrale de l'aide humanitaire, ainsi que la reconstruction et un relèvement économique permanent. Nous appelons toujours à des modifications fondamentales sur le plan de la sécurité et de la situation politique et économique dans la bande de Gaza, y compris la fin du bouclage et la pleine ouverture des points de passage, compte dûment tenu des préoccupations légitimes d'Israël sur le plan de la sécurité. Les tirs de roquettes effectués par des groupes d'activistes sont inadmissibles et soulignent une fois encore le danger d'une escalade. Toutes les parties prenantes doivent s'engager dans le sens de la non-violence et de la paix.

L'Union européenne a toujours appuyé une réconciliation entre Palestiniens derrière le Président Abbas. L'unité palestinienne est un élément fondamental,

non seulement pour que la solution des deux États puisse voir le jour, mais également pour la sécurité des Palestiniens et des Israéliens et l'amélioration de la situation à Gaza. Les factions palestiniennes doivent traiter à titre absolument prioritaire les questions de leur réconciliation et du retour de l'Autorité palestinienne à Gaza. L'Autorité palestinienne doit assumer une responsabilité plus grande à cet égard et prendre en charge ses fonctions gouvernementales dans la bande de Gaza, y compris dans le domaine de la sécurité et de l'administration civile et par sa présence aux points de passage vers Gaza. L'Union européenne est prête à apporter tout son soutien à ces efforts, notamment en relançant rapidement la Mission d'assistance aux frontières de l'Union pour le point de passage de Rafah et le Bureau de coordination de l'Union européenne pour le soutien à la police palestinienne, voire en étendant la portée et le mandat.

Dans le cadre que je viens de décrire, le problème, désormais, consiste à mettre en place les conditions susceptibles d'ouvrir la voie à une reprise de négociations probantes et de déboucher sur un accord global sur toutes les questions relatives au statut définitif. La fin immédiate et complète de la violence est à l'évidence d'une importance primordiale. Les seules mesures de sécurité, toutefois, ne peuvent suffire à arrêter l'engrenage de la violence. Nous devons également nous employer à trouver un nouveau point de départ pour le processus politique qui permette de mettre en place des conditions de négociations crédibles, afin de fournir un horizon politique probant et de maintenir une perspective réelle au sujet du règlement final et global du conflit.

L'Union européenne se félicite de toute initiative du Quatuor tendant à favoriser un échange avec les parties, et elle entend y contribuer, afin d'explorer les mesures concrètes que les parties peuvent prendre de part et d'autre afin de prouver qu'elles ont véritablement à cœur de concrétiser la solution à deux États. Ensemble, avec nos partenaires du Quatuor, nous encouragerons les efforts visant à obtenir des accords sur des mesures capitales, et notamment des mesures concrètes de mise en œuvre des accords qui ont déjà été signés et bénéficient tant aux Israéliens qu'aux Palestiniens. Nous devons nous pencher sur des mesures permettant d'engager une véritable transformation et sur les dispositions à prendre sur le terrain pour permettre aux Palestiniens de mieux prendre en main leur propre vie, tout en veillant à assurer la sécurité des Palestiniens comme des Israéliens. Nous restons convaincus que des

mesures concrètes et importantes doivent être prises pour stabiliser la situation et pour inverser les tendances actuelles, à la faveur de progrès significatifs dans le sens d'une réalité à deux États effective sur le terrain, qui permettent aux Palestiniens et aux Israéliens d'espérer de nouveau en la possibilité d'une paix négociée.

Pour établir une paix juste et durable, il faudra également consentir un surcroît d'effort au niveau de la communauté internationale tout entière. L'Union européenne continuera d'œuvrer activement en faveur d'un processus multilatéral renouvelé dans ce processus de paix, en consultation avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les partenaires du Quatuor dans la région et au sein du Conseil de sécurité, notamment les États-Unis. Nous soulignons également l'importance d'un travail conjoint avec les partenaires régionaux sur la base de l'Initiative de paix arabe, qui offre une vision signifiante et importante de ce à quoi pourrait ressembler un règlement global du conflit israélo-arabe, en même temps que l'occasion de construire un cadre de sécurité régionale. Nous saluons les efforts des envoyés du Quatuor à cet égard.

Un soutien international et régional est absolument capital en vue d'une paix globale, mais en dernière analyse, les éléments qui importent le plus sont l'impulsion et la détermination des parties elles-mêmes. Les dirigeants israéliens et palestiniens doivent prouver en actes, et pas seulement en paroles, leur attachement à une solution à deux États. Ils doivent éviter toute mesure susceptible de mettre en question leur engagement déclaré à l'égard d'une solution négociée et s'abstenir de toute incitation, provocation ou mesure de représailles. Nul ne devrait jamais tolérer la violence. Il ne saurait y avoir la moindre ambiguïté sur cette question. Les forces de sécurité doivent en tout temps s'efforcer d'éviter les pertes humaines.

Les dirigeants israéliens et palestiniens devront faire des choix courageux. Ils doivent, en premier lieu, faire tout ce qui est en leur pouvoir pour apaiser les tensions actuelles et endiguer la violence, mais ils devront également montrer qu'ils sont disposés, et prêts, à prendre les décisions historiques et difficiles qui s'imposent si l'on veut parvenir à la paix. Ils doivent prendre conscience qu'il n'est pas envisageable d'attendre. Attendre, c'est courir un risque que la communauté internationale ne peut pas se permettre. C'est, à plus forte raison, un risque que les parties ne peuvent pas se permettre.

Je conclurai en soulignant que l'Union européenne fera tout ce qu'elle peut pour apporter son concours à la réalisation d'une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien. Si les parties font le choix stratégique de la paix, l'Union européenne et la communauté internationale les appuieront à chaque étape. Nous confirmons qu'en cas d'accord de paix définitif, l'Union européenne reste prête à proposer aux deux parties un appui multiforme sans précédent, aussi bien politique, économique, que sur le plan de la sécurité, et un partenariat privilégié avec elle. Parallèlement, nous rappelons que le développement futur de nos relations avec, aussi bien, les partenaires israéliens que les partenaires palestiniens dépendra également de leur participation, en vue d'une paix durable fondée sur la solution des deux États.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Je voudrais tout d'abord adresser mes compliments au Président pour sa conduite avisée des travaux de l'Assemblée générale. En outre, j'aimerais adresser nos félicitations au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénable du peuple palestinien ainsi qu'au Rapporteur du Comité pour les efforts qu'ils déploient et pour le rapport du Comité (A/70/35).

Notre séance d'aujourd'hui se tient dans un contexte historique décisif, alors que l'on assiste dans le territoire palestinien occupé et, en particulier, dans la ville occupée de Jérusalem, à une dégradation spectaculaire de la situation suite à l'escalade de l'agression militaire israélienne contre un peuple palestinien désarmé et sans défense et contre ses lieux saints. Il faut souligner que l'oppression continue du peuple palestinien par Israël, ses violations flagrantes de toutes les dispositions applicables du droit international, y compris du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et son mépris des accords conclus avec la partie palestinienne ont conduit à un point dangereux.

Nous devons également souligner que l'escalade récente intervient dans le prolongement des agressions continuelles d'Israël contre les lieux saints du christianisme et de l'islam à Jérusalem-Est, et en particulier le Haram al-Charif, et la sainte mosquée al-Aqsa qu'il contient. Nous avons mis en garde à plusieurs reprises sur le fait que les crimes et les agressions perpétrés par Israël, la Puissance occupante, ses colons et extrémistes, à l'encontre des lieux saints sis à

Jérusalem pourraient déclencher une guerre religieuse. Israël seul porterait la responsabilité des conséquences d'une telle guerre, qu'il faut éviter par tous les moyens.

L'OCI condamne dans les termes les plus énergiques la poursuite de l'agression israélienne, et en particulier la politique d'exécution et de meurtre délibéré pratiquée par les forces d'occupation israéliennes et les colons extrémistes israéliens contre des civils palestiniens sans défense, dont des enfants. L'OCI condamne également le fait qu'Israël persiste dans sa politique de peuplement, en particulier à Jérusalem-Est occupée, qui vise clairement à modifier illégalement la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien occupé, en plus de créer des réalités de fait pouvant rendre impossible une solution à deux États.

En outre, l'OCI condamne le blocus israélien de la bande de Gaza, maintenant dans sa huitième année, et appelle à la fin de cette punition collective à grande échelle, inhumaine, du peuple palestinien. Ces actes d'agression israéliens constituent des crimes de guerre, et leurs auteurs doivent être traduits en justice. L'OCI réitère l'appel qu'elle a lancé à la communauté internationale afin qu'elle agisse promptement en adoptant des mesures pour mettre fin à ces violations et pour fournir une protection au peuple palestinien. Il n'est plus acceptable, moralement, que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, garde le silence ou se contente d'exprimer sa préoccupation au sujet des ignobles crimes de guerre et atrocités commis contre le peuple palestinien par Israël dans ses 48 années d'occupation militaire. Il ne fait pas de doute qu'Israël considère le silence de la communauté internationale vis-à-vis des crimes qu'il commet comme un encouragement à perpétuer son terrorisme d'État.

L'ONU porte une responsabilité permanente concernant la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit réglée justement sous tous ses aspects. En l'absence d'une juste solution, elle doit continuer d'assurer l'assistance nécessaire au peuple palestinien, et notamment aux plus de 5,5 millions de réfugiés palestiniens immatriculés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et elle doit continuer d'exiger que le droit international humanitaire et les autres mécanismes internationaux pertinents de protection des civils dans les situations de conflit armé soient pleinement respectés en Palestine.

Nous tenons à souligner que l'incapacité de trouver un juste règlement à la question de Palestine,



qui est au cœur du conflit au Moyen-Orient, ne fera qu'exacerber la situation régionale, déjà instable. L'OCI exhorte par conséquent la communauté internationale à œuvrer avec acharnement à la paix conformément à la solution des deux États, fondée sur les frontières d'avant 1967, les résolutions de légitimité internationale et l'Initiative de paix arabe. À cet égard, nous appelons le Conseil de sécurité à prendre immédiatement des mesures pour arrêter un calendrier bien défini fixant la fin de l'occupation israélienne, assorti de garanties internationales et de mécanismes de mise en œuvre contraignants, et à s'employer à faire respecter ses résolutions historiques afin que le peuple palestinien soit en mesure d'exercer ses droits nationaux inaliénables et légitimes, et en particulier son droit à disposer de lui-même dans un État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**M. Salam** (Liban) (*parle en arabe*) : Il ne fait aucun doute que la séance que nous tenons cette année à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien revêt une importance particulière, car il s'agit de la première séance depuis que le drapeau de l'État de Palestine a été hissé au Siège de l'Organisation des Nations Unies, en application de la résolution 69/320.

En dépit du symbolisme de cette mesure, cependant, laquelle vient naturellement compléter l'octroi à l'État de Palestine du statut d'État non membre observateur au sein de l'Organisation, elle ne doit en aucun cas nous ôter de l'esprit que l'État de Palestine vit encore entièrement sous occupation, et que la responsabilité de l'Organisation en vertu de sa Charte fondatrice, aussi bien que son rôle de garante des principes et dispositions du droit international, l'appellent à soutenir et assister par tous les moyens l'État de Palestine en vue de la fin de l'occupation et de son accession à l'indépendance. En outre, l'octroi à l'État de Palestine du statut d'observateur à l'Organisation des Nations Unies ne doit en aucun cas détourner notre attention du droit qui est le sien, comme tous les autres pays, d'être membre à part entière de l'Organisation.

Qu'il me soit permis de saluer la décision récente de l'Union européenne par laquelle cette dernière exige l'étiquetage des produits en provenance des colonies israéliennes dans les territoires occupés afin que la source en soit clairement indiquée. S'il s'agit là, sans aucun doute, d'une décision importante qui va dans la bonne direction, nous devons réitérer que des efforts internationaux concertés s'imposent pour faire

cesser les activités de colonisation sous toutes leurs formes par une mesure en exigeant l'arrêt complet. En effet, les activités de colonisation ne représentent pas seulement une violation flagrante de la Charte de notre organisation et des principes et dispositions du droit international et du droit international humanitaire, ainsi que des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme, sans oublier l'avis de la Cour internationale de Justice, elles restent également une cause majeure des facteurs qui ont fait avorter toutes les tentatives de relance du processus de paix.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui alors que la situation dans les territoires palestiniens occupés continue de se détériorer sur fond d'expansion des colonies de peuplement et de multiplication des opérations terroristes des colons, qui s'en prennent à la vie et aux biens des civils palestiniens sans même épargner les enfants innocents. Israël continue ses provocations contre le Haram al-Charif à Jérusalem-Est occupée, provocations qui s'inscrivent dans le cadre d'une politique plus large d'agression destinée à modifier le caractère et l'identité de la Ville Sainte. Cette situation dangereuse montre clairement que non content d'ignorer la responsabilité de protéger la population des territoires palestiniens occupés qui lui incombe en vertu du droit international humanitaire, Israël multiplie ses attaques directes contre ces populations et menace leurs moyens d'existence.

C'est pourquoi, en attendant la fin de l'occupation, la communauté internationale doit se charger d'assurer cette protection. Face à l'incapacité du Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent pour s'acquitter de cette responsabilité de protéger, l'Assemblée générale doit se montrer à la hauteur et adopter les résolutions requises à cet égard, comme elle l'a déjà fait en de multiples occasions lorsque le Conseil a failli à ses devoirs en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La situation est dangereuse pas seulement en Palestine occupée mais dans le monde entier, compte tenu notamment de l'essor des menaces et opérations terroristes. Plus que jamais, il faut que la communauté internationale unisse et intensifie ses efforts pour combattre les problèmes posés par les terroristes et éliminer le terrorisme. Je l'ai déjà dit en plusieurs occasions et je le redis aujourd'hui, nous ne vaincrons pas les terroristes en nous contentant de fournir une assistance sur les plans financier, sécuritaire ou même

militaire. Nous devons nous attaquer aux causes profondes du terrorisme, qui sont manifestement variées mais englobent entre autres la pauvreté extrême, la montée du chômage et le sentiment de frustration, de désespoir, d'isolement et d'oppression.

Toutefois la principale cause du terrorisme est le sentiment persistant d'injustice et l'absence d'espoir. Notre message pour éradiquer le terrorisme est qu'il ne faut pas sous-estimer les dangers que représente le sentiment d'injustice prolongée qui est ressenti non seulement par les Palestiniens du fait de l'occupation violente dont ils sont victimes et des menaces qui pèsent sur leur vie, leurs moyens de subsistance, leur identité et leurs lieux saints, mais également par la plupart des Arabes et des musulmans. Ce qui compte avant tout, c'est que nous ne laissons pas les Palestiniens perdre espoir.

**M<sup>me</sup> Lodhi** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Alors que nous célébrons aujourd'hui une nouvelle Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous devons commencer par prendre conscience du fait que la tragédie de la Palestine, y compris l'occupation à Jérusalem-Est de certains des lieux les plus sacrés de l'islam, est au cœur des bouleversements qui agitent le Moyen-Orient. C'est ce conflit qui a alimenté le plus la colère et le mécontentement des peuples du monde arabo-musulman. Régler le conflit israélo-palestinien est indispensable pour la paix et la stabilité dans tout le Moyen-Orient. C'est également impératif pour nous permettre de nous attaquer aux moteurs de l'extrémisme et du terrorisme.

Le peuple palestinien, qui vit une tragédie à répétition depuis plus de 70 ans, mérite toute la solidarité et l'appui de la communauté internationale. Voilà des décennies qu'il subit une occupation étrangère et qu'il est réprimé et humilié. Il est victime d'assassinats ciblés, de châtiments collectifs, de détentions arbitraires et d'innombrables autres violations de ses droits de l'homme et du droit international humanitaire. Hélas, aucune fin à ses souffrances n'est en vue.

Les restrictions imposées par Israël aux droits et aux libertés des Palestiniens, le harcèlement et la violence auxquels se livrent les colons israéliens, la construction des colonies de peuplement illégales, la terreur et les actes de provocation sur les lieux saints et dans leurs alentours, y compris à la mosquée Al-Aqsa, et les maigres perspectives de paix ne font qu'exacerber le triste sort du peuple palestinien. À Gaza, le châtiment collectif dure depuis 8 ans. Les avertissements selon

lesquels Gaza pourrait devenir totalement invivable d'ici à 2020 ont été ignorés. La situation s'est encore détériorée lorsque l'offensive israélienne menée l'année dernière a fait basculer un grand nombre de familles palestiniennes dans la pauvreté, aggravant un peu plus leur situation économique. Si on y ajoute les retards de la reconstruction et les restrictions toujours plus nombreuses à la circulation, on constate que la mise en garde que je viens d'évoquer est déjà en train de devenir une réalité. Tout cela, combiné au fait que les jeunes palestiniens continuent d'être persécutés, ne peut que se solder inmanquablement par plus de violence et renforcer le sentiment de découragement.

Nous pensons que la paix durable n'est possible que par des solutions politiques, et pas par l'emploi de tactiques brutales ni le recours à la force contre des civils non armés. Un règlement juste, durable et équitable du conflit au Moyen-Orient n'est possible qu'avec la création d'un État de Palestine indépendant et viable, sis dans les frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. La reprise des négociations est le meilleur moyen d'aller de l'avant. Mais les pourparlers doivent être sincères et orientés vers des résultats, et non donner à Israël la possibilité de compromettre un peu plus les chances d'un État de Palestine d'un seul tenant grâce à la poursuite de la construction de ses colonies de peuplement illégales sur les terres palestiniennes. La communauté internationale doit œuvrer avec détermination à la relance d'un processus qui obéisse à un calendrier et à des critères clairs.

La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe bien entendu au Conseil de sécurité. Tandis qu'il continue de tergiverser et de se dérober pour des raisons politiques, les chances de la solution des deux États s'amenuisent. L'intransigeance d'Israël et ses actes belliqueux sapent toujours plus les perspectives d'une relance du processus de paix. Le Conseil de sécurité a l'obligation de jouer un rôle. Il doit agir face à cette menace à la paix et à la sécurité internationales extrêmement puissante. Nous appuyons la demande palestinienne d'une protection internationale. Le document que le Secrétaire général a présenté au Conseil le mois dernier à cet égard propose plusieurs options qu'il faut examiner avec sérieux.

Mais on ne peut pas demander aux Palestiniens d'attendre tout simplement qu'un nouveau processus de paix se mette en place. Il faut prendre des mesures immédiates pour atténuer ses immenses souffrances et lui redonner espoir dans l'avenir. Il faut faire davantage

pression sur Israël pour que, premièrement, il lève immédiatement le blocus sur Gaza; deuxièmement, il renonce de manière irrévocable à construire des colonies de peuplement illégales; troisièmement, il libère tous les prisonniers Palestiniens; et quatrièmement, il cesse de démolir les maisons palestiniennes et d'expulser les Palestiniens de leurs terres. Bien entendu, ces mesures ne sont pas une fin en soi. Elles sont simplement le moyen d'empêcher que la situation ne s'enfonce dans l'abîme.

L'occupation par Israël du Golan syrien est un autre aspect du conflit au Moyen-Orient. La politique de colonisation et les pratiques illégales israéliennes pour prendre le contrôle des ressources et modifier la composition démographique et le statut juridique du Golan syrien occupé constituent des violations flagrantes des résolutions de l'ONU. L'instauration durable de la paix au Moyen-Orient appelle des décisions audacieuses. Le retrait des forces d'occupation de toutes les terres arabes, y compris au Liban et dans le Golan syrien, est un élément indispensable non seulement pour l'avenir des prochaines générations palestiniennes mais aussi pour la paix et la sécurité internationales.

Tout cela va nécessiter une vision diplomatique, notamment de la part de ceux qui ont un pouvoir et une influence sur les principales parties. Cette vision diplomatique est indispensable si nous voulons déjouer les prédictions pessimistes – hélas nombreuses de nos jours -annonçant une catastrophe au Moyen-Orient.

**M. Mukerji** (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé cette importante séance sur la question palestinienne, à laquelle ma délégation participe depuis la toute première session extraordinaire de l'Assemblée tenue en avril et en mai 1947.

Nous marquons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, et en cette occasion importante, le Premier Ministre indien a envoyé un message réaffirmant l'appui et la solidarité de l'Inde. Dans ce message, le Premier Ministre déclare ce qui suit :

« La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est pour nous une occasion importante de réaffirmer notre appui à la lutte du peuple palestinien pour établir un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte et en paix avec Israël au sein de frontières sûres et reconnues. Je saisis cette occasion pour

féliciter chaleureusement le peuple de Palestine à l'occasion de cet événement historique qu'a été la levée du drapeau de la Palestine au Siège de l'ONU le 20 septembre. C'est un pas de plus vers l'adhésion de la Palestine à l'ONU en tant qu'État Membre, ce que nous soutenons sans réserve.

Les liens que l'Inde entretient avec le peuple ami de Palestine sont profondément ancrés dans notre histoire commune. L'Inde a toujours été aux côtés du peuple palestinien dans sa quête pour réaliser ses aspirations légitimes et dans ses efforts pour parvenir au développement socioéconomique, de façon digne et autonome. L'Inde apporte un soutien politique et diplomatique à la Palestine au niveau bilatéral ainsi que dans les instances internationales. Nous fournissons également un appui budgétaire et une assistance aux efforts de renforcement des capacités et de développement des ressources humaines que mène le Gouvernement palestinien.

Le Président indien, S. E. M. Pranab Mukherjee, s'est rendu en Palestine en octobre. Cette visite d'État, qui était une première, a été l'occasion pour nous de réaffirmer notre attachement à la Palestine et de passer en revue les derniers faits survenus dans la région. Nous continuons d'espérer que les négociations israélo-palestiniennes reprendront prochainement et aboutiront à un processus de paix global et à un règlement à l'amiable du conflit. »

L'Inde continue d'appuyer les efforts de développement et d'édification de l'État de la Palestine en lui accordant une assistance technique et financière systématique. Durant sa visite, le Président indien a inauguré le Centre d'excellence pour les technologies de l'information et des communications de l'Université d'Al Qods et a fourni une aide budgétaire de 5 millions de dollars à l'Autorité palestinienne. L'Inde a également annoncé la construction d'un autre centre d'excellence pour les technologies de l'information et des communications à Gaza, qui visera les mêmes objectifs et devrait coûter environ 1 million de dollars, ainsi que d'une technopole internationale à Ramallah pour un coût estimé de 12 millions de dollars et d'un institut diplomatique palestinien dont le coût est évalué à 4,5 millions de dollars.

Je mentionne ces contributions pour illustrer la manière dont nous pouvons, en tant qu'État Membre, jouer un plus grand rôle dans les efforts de renforcement

des capacités en Palestine. Nous pensons que ces contributions, y compris la contribution d'1 million de dollars que l'Inde verse chaque année à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, sont une manière positive de réagir à la situation sur le terrain, où concrètement nous sommes engagés avec la Palestine dans de grands projets de développement bilatéraux dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et du perfectionnement, et apportons un soutien budgétaire au Gouvernement de Palestine. L'Inde fournit une assistance matérielle et technologique au peuple palestinien et vient de mener à bien deux projets, le premier dans le domaine de l'enseignement supérieur, à l'Université Al-Azhar de Gaza City, et l'autre avec la construction de la Bibliothèque et Centre d'activités estudiantines Mahatma Gandhi du Collège technique de Palestine dans la bande de Gaza. En outre, plus de 12 000 Palestiniens sont diplômés des universités indiennes. En plus des bourses que nous offrons, nous avons augmenté le nombre de places disponibles au titre de la coopération technique et économique, notamment pour la formation des responsables et diplomates du Gouvernement palestinien.

J'évoque tout cela dans le contexte de la poursuite des violences aux alentours des lieux saints de la vieille ville de Jérusalem, qui suscitent l'inquiétude en Inde. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue, à éviter les provocations et les actions unilatérales, et à reprendre le processus de paix afin de récolter les bénéfices des projets de coopération bilatérale dont je viens de parler. Nous sommes résolument convaincus que le dialogue est la seule option viable dans la quête d'une solution juste, durable, globale et pacifique à la question palestinienne. Nous espérons que les deux parties feront montre de la volonté politique requise et reviendront à la table de négociation pour reprendre le dialogue afin que tous les États membres de l'Assemblée générale puissent aider la Palestine dans sa difficile tâche d'édification de la nation.

**M. Bamrungphong** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Le 9 septembre, à l'occasion du Forum de Haut niveau de l'Assemblée générale sur la culture de la paix, qui se réunissait dans la salle du Conseil de tutelle, un duo israélo-palestinien a interprété une série de chansons aussi mélodieuses que joyeuses. Ce magnifique interlude nous a redonné une lueur d'espoir, l'espoir de voir coexister dans la paix ces deux grandes nations, même si actuellement la réalité sur place est aussi déchirante que désespérante.

Nous sommes extrêmement préoccupés par l'escalade de la violence autour des lieux saints en Cisjordanie et à Jérusalem, ainsi que par les autres incidents violents survenus dans plusieurs villes. Le nombre de morts et de blessés de part et d'autre a tout lieu de nous inquiéter vivement. Le conflit de longue date au Moyen-Orient coûte depuis des décennies bien trop de vies innocentes et prive les jeunes générations de tout espoir en un avenir meilleur. Aucun des deux camps ne peut se permettre de continuer à perdre son précieux capital humain, et encore moins de voir les lieux saints, qui font partie du patrimoine historique de l'humanité, les installations publiques et les biens privés détruits ou endommagés.

Les affrontements sont alimentés par l'incitation à la haine et les discours haineux. Les déclarations irresponsables et la désinformation dans les médias sociaux ont aggravé le cercle vicieux des tensions et provoqué des flambées de violence. Ils ont aussi créé une méfiance profonde qui rogne les chances d'une solution politique et compromet la voie vers une paix juste et durable. La Thaïlande se joint à la communauté internationale pour appeler les deux parties à respecter le caractère sacré des lieux saints et à renoncer à toute tentative de modifier le statu quo en la matière. Nous insistons également sur l'importance de cesser les discours incendiaires et les actes de provocation qui ne font qu'exacerber davantage les tensions.

La crise actuelle ne peut être réglée uniquement par des mesures sécuritaires. D'ailleurs, on ne combat pas la violence par la violence; cela ne fait qu'aggraver les tensions et a des répercussions catastrophiques sur toutes les parties concernées. Ce n'est qu'en œuvrant à une solution durable par des moyens politiques que l'on pourra garantir la sécurité des personnes et parvenir à une paix et une sécurité véritables dans la région. Il faut encourager et appuyer un dialogue et des négociations dignes de ce nom. Les parties concernées doivent faire preuve de la plus grande retenue et éviter tous les actes de provocation. Nous exhortons les deux camps à s'engager sincèrement dans la voie de la négociation et à réactiver le processus de paix afin de trouver sans délai une solution globale à ce conflit vieux de plusieurs décennies. Dans l'immédiat, en l'absence d'un processus de paix, il est indispensable de rétablir la confiance et de mettre en place un climat propice à de futures négociations. À cet égard, la Thaïlande appuie fermement les efforts que continuent de déployer le Secrétaire général et plusieurs dirigeants régionaux pour normaliser la situation sur le terrain. Nous pensons également que le Quatuor et

l'Initiative de paix arabe peuvent jouer un rôle crucial et aider à progresser vers la reprise du processus de paix.

La violence entraîne la misère humaine. La situation humanitaire désastreuse sur place nous inquiète vivement. Nous demandons à toutes les parties de respecter le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Nous nous associons également à l'appel international en faveur de la libération des détenus palestiniens, de la levée du blocus imposé à la bande de Gaza, et de l'accès sans entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire vers Gaza, qui doit être reconnecté au reste du monde.

Il est également urgent de s'attaquer au problème des réfugiés palestiniens. Nous saisissons cette occasion pour féliciter les pays de la région et au-delà qui ont généreusement accepté et accueilli les personnes dans le besoin.

Pour sa part, la Thaïlande a répondu rapidement à l'appel éclair en faveur de Gaza en versant une contribution d'un montant de 100 000 dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que 100 000 dollars à la Société du Croissant-Rouge palestinien, afin d'atténuer la crise humanitaire causée par la détérioration de la situation à Gaza, en Cisjordanie, à Jérusalem et à Jérusalem-Est. De plus, la Thaïlande s'est associée à plusieurs pays pour célébrer l'Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Une exposition intitulée « Solidarité et soutien en faveur des réfugiés palestiniens » a été organisée à Bangkok en décembre de l'année dernière pour mettre l'accent sur leur sort et mobiliser un appui accru en faveur des droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous pensons que les résolutions de l'Assemblée générale sur cette question importante, si elles sont dûment respectées et mises en œuvre, constituent un moyen efficace d'empêcher l'aggravation de ce très long conflit. C'est pourquoi nous appuyons tous les projets de résolution au titre de ces points de l'ordre du jour et voterons en conséquence. En tant qu'ami des peuples israélien et palestinien, nous formons l'espoir que leurs souffrances cessent. Nous réaffirmons notre appui à la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, l'harmonie et la prospérité.

**M. Aboulatta (Égypte) (parle en arabe) :** La séance que nous tenons aujourd'hui au titre de ce point de l'ordre du jour, de même que les réunions que nous

avons tenues les années précédentes, survient à un moment où nous assistons à des événements regrettables dans les territoires palestiniens. Une fois encore, nous constatons une certaine confusion dans la définition des principes et des concepts. Certains essaient de mettre sur le même plan ceux qui sont injustes et ceux qui sont traités de façon injuste, l'agresseur et l'agressé, la Puissance occupante lourdement armée, Israël, et le peuple palestinien occupé et sans armes.

Le fait que cette question est restée inscrite à l'ordre du jour depuis un certain nombre d'années s'explique par le fait que la justice et la vérité ne sont pas dûment défendues dans la communauté internationale. Après des décennies d'occupation des territoires palestiniens, nous sommes toujours dans l'attente d'une solution. Pourtant, rien n'indique une quelconque solution dans un avenir prévisible. D'aucuns sont désormais résignés à accepter cette situation, ce qui va à l'encontre des principes les plus fondamentaux du droit international, tandis que d'autres ont pris l'habitude de ne faire aucun cas de ces principes.

Ces derniers temps, nous avons non seulement été témoins d'une occupation illégale, mais également d'activités de peuplement sans précédent. Nous avons été témoins d'un phénomène inhumain croissant consistant à démolir les maisons de Palestiniens et à confisquer leurs terres. Les colons ont pris l'initiative d'attaquer violemment des femmes et des enfants. Toutes ces pratiques sont restées impunies. Il est maintenant acceptable de profaner les lieux saints, notamment la mosquée Al-Aqsa, sans aucune conséquence.

La violation du Haram al-Charif, première qibla chaque année d'un milliard de musulmans, restera longtemps gravée dans la mémoire collective des musulmans. Ceux qui pensent que d'autres conflits dans le monde arabe détourneront notre attention de la profanation des lieux saints se trompent. Ceux qui considèrent que de tels conflits peuvent servir de prétexte pour consolider l'occupation et faire accepter une nouvelle réalité sur le terrain se trompent.

L'impasse où se trouve la communauté internationale en ce qui concerne la question palestinienne laisse présager de graves répercussions. Il va sans dire que la perte de droits est l'arme qu'utilisent les terroristes pour recruter de jeunes. C'est la raison pour laquelle nous attendons la cessation des activités d'implantation de colonies, la levée de toutes les restrictions à la liberté de circulation en Palestine, la

levée du blocus de Gaza et la restauration des droits du peuple palestinien.

Je ne peux que souligner l'exigence la plus élémentaire du peuple palestinien, à savoir, la protection. C'est le minimum que la communauté internationale, ou l'Organisation, peut offrir. Contrairement à ceux qui croient qu'une telle exigence n'est peut-être pas sincère, je rappelle que le concept de protection des civils n'est pas vague mais, qu'au contraire, il est prévu au titre du droit international. Le Secrétaire général a établi une étude sur les affaires en rapport avec cette exigence. Je crois que le Conseil de sécurité devrait au moins examiner cette étude.

La question de Palestine restera au premier rang des priorités des pays arabes. Même si d'autres sujets de préoccupation et les conflits pèsent lourdement sur le monde arabe, cette question demeurera de la plus haute importance. Il nous faut rétablir les droits du peuple palestinien et créer un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d'avant 1967.

L'Initiative de paix arabe est la preuve de notre volonté de paix. La situation actuelle signifie que nous sommes confrontés à un dilemme. Nous devons redoubler les efforts de la communauté internationale pour retrouver le chemin de la paix avant qu'il ne soit trop tard.

**M. Dabbashi** (Libye) (*parle en arabe*) : Soixante-sept années se sont écoulées depuis le début de la tragédie que vit le peuple palestinien. Ses souffrances ont commencé lorsque des migrants juifs ont envahi son territoire en 1948, forçant les populations à quitter leur patrie. Ils ont mis en place une entité israélienne sans frontières – à ce jour – de manière à continuer à croître, au détriment des territoires arabes et palestiniens, au fur et à mesure que leur pouvoir grandissait.

Ce pouvoir n'a jamais faibli en raison de l'appui illimité qu'ils reçoivent de certains pays, dont certains sont à l'origine des drames subis par les Juifs au cours de l'histoire, tandis que d'autres leur fournissaient et continuent de leur fournir des armes, utilisant leur droit de veto au Conseil de sécurité pour les protéger contre tout châtement, voire contre toute critique, lorsqu'ils violent le droit international ou commettent des crimes contre le peuple palestinien.

Le peuple palestinien n'a ménagé aucun effort pour tenter de recouvrer certains de ses droits, dans le cadre de ce que l'on appelle le processus de paix

au Moyen-Orient. Toutefois, l'entité israélienne n'a cessé de recourir à toutes les mesures possibles pour poursuivre le pillage de ce qui reste des terres palestiniennes, jusqu'à ce qu'elle ait saisi près de 90 % du territoire palestinien historique. Elle a transformé les tentatives de maintien de la paix au Moyen-Orient en une mascarade, et la solution des deux États en une impossibilité, en dépit des nombreuses résolutions de la légitimité internationale soulignant le droit du peuple palestinien à retourner sur sa terre et son droit d'établir un État de Palestine indépendant sur l'ensemble du territoire palestinien.

Nous ne sommes pas là pour énumérer les pratiques des autorités d'occupation israéliennes visant à modifier l'histoire et la démographie des terres palestiniennes usurpées et à judaïser Jérusalem, dans la mesure où ces pratiques sont connues et ont été documentées par des organes des Nations Unies et de nombreuses organisations internationales.

Toutefois, il pourrait être intéressant de rappeler que l'entité israélienne a été établie par le biais d'une politique de terreur et en vidant le territoire de son peuple. Pour ce faire, les Israéliens ont semé la terreur parmi les Palestiniens, confisqué et rasé leurs terres, démoli leurs maisons, les ont déplacés de force et ont créé des colonies de peuplement qui ont été élargies au profit des colons sionistes extrémistes des quatre coins du monde.

Il s'est avéré au cours des sept dernières décennies que l'entité israélienne extorqueuse n'avait pas été établie sur la seule base du terrorisme, mais le terrorisme est un concept instillé dans ses pratiques et l'un des piliers centraux de son existence. Cela ressort clairement des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des violations persistantes des droits de l'homme, en particulier dans la bande de Gaza et à Jérusalem, et de la violence excessive utilisée par l'armée israélienne à l'égard des femmes et des enfants partout en Palestine, ainsi que des crimes commis par les colons contre les Palestiniens, les incarcérations massives et les violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Il est grand temps que la communauté internationale soutienne l'Autorité palestinienne afin que les Israéliens qui ont commis des crimes graves à l'encontre du peuple palestinien ou qui en portent la responsabilité fassent l'objet de poursuites devant

la Cour pénale internationale et soient punis, ce qui mettrait fin à l'impunité.

Les infractions répétées de l'armée israélienne contre la bande de Gaza et les victimes qui en résultent parmi les civils, et la destruction des infrastructures, y compris les biens privés et publics, de même que des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, sont autant de facteurs qui ont contribué à exacerber les souffrances des civils palestiniens qui vivent sous le joug de l'occupation.

L'injustice du siège israélien de la bande de Gaza, imposé depuis 2007, illustre le non-respect du droit international et constitue une violation flagrante des droits du peuple palestinien. Cela a provoqué une hausse du chômage et une détérioration des moyens de subsistance parmi les civils, une dégradation des infrastructures dans la bande de Gaza, ainsi qu'une extrême pénurie de denrées alimentaires, de médicaments et de soins médicaux de base, ainsi que des énormes pénuries dans la fourniture d'électricité, de carburant et d'eau potable. Il est grand temps que la communauté internationale mette fin à ce blocus injuste et ce, dans les plus brefs délais.

Dans ce contexte, nous demandons une nouvelle fois aux autorités israéliennes, Puissance occupante, d'assurer la protection des civils conformément à la quatrième Convention de Genève et de leur garantir l'accès à une assistance alimentaire et à des services médicaux, l'occupation israélienne ayant constamment violé toutes ces obligations. Dans ce contexte, nous appelons la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection du peuple palestinien. Nous devons établir un calendrier de la fin de l'occupation par Israël des territoires palestiniens, reconnaître l'État de Palestine et l'accepter en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Nous tenons à souligner que la fin du conflit au Moyen-Orient exige la fin de l'occupation israélienne de tous les territoires palestiniens et arabes. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités en contraignant les autorités d'occupation israéliennes à se conformer aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies en faveur des droits du peuple palestinien, y compris le droit de retour, le droit à l'autodétermination et le droit d'établir un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

L'occupation du Golan syrien est liée à l'occupation de la Palestine et, par conséquent, les pratiques de la Puissance occupante sont les mêmes. Mon pays condamne l'occupation continue du Golan syrien et les pratiques brutales des colons israéliens protégés par les forces d'occupation contre les Syriens dans le Golan syrien. Cette occupation constitue une violation du droit international humanitaire et des Conventions de Genève. Elle doit donc cesser sans plus tarder afin de permettre aux Syriens de jouir de la liberté et de l'ensemble de leurs droits.

**Mme Kawar** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens d'abord à exprimer nos remerciements et notre reconnaissance au Président pour ses efforts et pour sa conduite des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Nous remercions également le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour ses efforts inlassables.

Chaque année, nous sommes réunis dans cette salle pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Nous considérons qu'il s'agit là d'une autre occasion de réaffirmer notre engagement sans réserve et notre solidarité avec ce peuple sans armes et ferme dans ses convictions et le défendre. Nous réaffirmons cet engagement quotidien dans tous les forums internationaux, afin que le peuple palestinien recouvre ses droits légitimes et inaliénables.

Au cours des dernières décennies, la Jordanie n'a ménagé aucun efforts, à tous les niveaux, pour répondre aux aspirations légitimes du peuple palestinien à établir un État indépendant, souverain et viable dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément à un règlement juste et définitif fondé sur la solution des deux États et aux résolutions de la légitimité internationale, à l'Initiative de paix arabe et à tous ses éléments. C'est la seule solution rationnelle pour mettre fin au conflit israélo-palestinien et pour mettre fin à la division, la frustration et la haine qui ne cessent d'augmenter ces derniers temps et qui menacent l'avenir des prochaines générations.

En raison de la poursuite de l'occupation israélienne et de l'absence d'une solution juste à la question de Palestine, la situation devient de plus en plus dangereuse dans les territoires palestiniens, où les pratiques illégales d'Israël se multiplient, notamment l'utilisation d'une force excessive, l'expansion des colonies de peuplement, la confiscation de terres, la démolition de maisons, le déplacement de citoyens

palestiniens et d'autres violations du droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949.

Israël doit se voir imputer la responsabilité juridique des violations qu'il commet contre le peuple palestinien, faute de quoi il poursuivra ses pratiques unilatérales, continuera de défier la communauté internationale et de faire fi des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il continuera de contrôler le sort du processus de paix et du peuple palestinien, y compris les réfugiés palestiniens, qui continuera de se voir refuser le droit au retour et à une indemnisation.

La Jordanie demande à tous les États Membres de s'acquitter de leurs obligations et de leurs responsabilités et de transformer leur soutien au peuple palestinien en mesures sérieuses et authentiques afin d'assurer la protection du peuple palestinien et d'inciter Israël à mettre fin à son occupation des territoires palestiniens. C'est la seule façon de garantir la sécurité d'Israël et son acceptation dans la région.

Israël doit également faire en sorte que ses déclarations correspondent à ses actions sur le terrain en prenant des mesures crédibles et concrètes, y compris des mesures visant à instaurer un climat de confiance avec les autorités palestiniennes et des efforts en vue de créer des conditions pacifiques favorables à une reprise sérieuse des négociations sans conditions préalables.

Le caractère sacré des lieux saints de l'islam et du christianisme ne saurait être violé et ces sites ne doivent pas être au centre de différends politiques. À cet égard, la Jordanie s'élève contre le fait qu'Israël continue de désacraliser les lieux de culte, en particulier la mosquée al-Aqsa/Haram al-Charif, et exprime une fois de plus sa ferme condamnation de cet état de fait, ainsi que des tentatives que fait Israël de modification illégale du statut historique de la mosquée, tel qu'il prévalait dans la ville sainte de Jérusalem avant l'occupation, en permettant à des colons israéliens de prendre d'assaut l'esplanade sous la protection de la police israélienne, et ce alors qu'il impose toujours plus et toujours plus systématiquement des restrictions aux fidèles musulmans, que l'on empêche ainsi de prier à la mosquée Al-Aqsa/Haram al-Charif comme c'est leur droit le plus strict et le plus élémentaire.

En conclusion, je ne peux que souligner la solidarité de toute la Jordanie avec le peuple palestinien et notre engagement absolu de continuer d'exercer

le droit historique qui nous a été conféré de protéger légalement le mont du Temple/la mosquée Al-Aqsa sur la base des accords historiques de tutelle et de protection assumés par S. M. le Roi Abdullah II Bin Al-Hussein sur les lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem.

**M. Phansourivong** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : La question de Palestine est à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies depuis plus de six décennies et non seulement le rêve du peuple palestinien, son aspiration à un État indépendant et à la liberté, n'a pas été réalisé, mais il semble plus éloigné que jamais de l'être. Il est temps de franchir le pas historique en direction de la fin de l'occupation des terres palestiniennes, et de préparer la voie au règlement pacifique du conflit.

Nous pensons qu'une participation soutenue et active de la communauté internationale est nécessaire dans l'optique de la paix entre Israéliens et Palestiniens. Nous devons admettre que l'octroi du statut de la Palestine au sein de l'ONU et le droit du peuple palestinien à un État reconnu ont permis d'illustrer à quel point les Palestiniens tenaient à régler ce conflit par un dialogue constructif et des moyens pacifiques. Nous nous félicitons de ce que le drapeau de l'État non-membre observateur de la Palestine ait été hissé au Siège de l'Organisation des Nations Unies en septembre, ce qui témoigne de l'appui croissant dont bénéficie la cause de l'indépendance palestinienne. Nous nous félicitons également de la reconnaissance par de nombreux pays de l'État de Palestine. Nous espérons que d'autres encore suivront leur exemple dans un avenir proche.

Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite du conflit et de la violence dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem. Nous demandons aux parties concernées de s'efforcer au maximum d'éviter d'exacerber encore une situation déjà fragile, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour créer les conditions propices à une reprise des négociations de paix. La République démocratique populaire lao veut voir se régler justement, et de façon globale, durable et pacifique le conflit israélo-palestinien, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et aux principales initiatives prises dans les dernières décennies prévoyant un État souverain, indépendant et viable de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte en paix avec Israël, sur la base de l'Initiative de paix arabe et des frontières reconnues, et conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appelons donc les parties concernées



à reprendre des négociations de paix directes en vue de parvenir à un règlement pacifique définitif sur cette base. Nous exhortons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour aider la Palestine à retrouver une vie normale dès que possible. À cette fin, je salue le travail qui a été accompli par les organismes des Nations Unies, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, afin d'aider, toutes ces années, le peuple palestinien au milieu de multiples difficultés.

La République démocratique populaire lao a depuis longtemps reconnu l'État de Palestine. Je tiens à réaffirmer notre soutien continu au peuple palestinien dans la réalisation de son objectif longtemps repoussé : devenir membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre d'un État de Palestine viable, pacifique et prospère. Je souhaite plein succès au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans les nobles tâches qui sont les siennes aux fins de la réalisation d'une solution juste, pacifique, globale et durable à la question de Palestine.

**M. Reyes Rodríguez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous remercions le Président en exercice et le Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de leur présentation du rapport du Comité (A/70/35) ainsi que des projets de résolution que l'Assemblée va examiner (A/70/L.10, A/70/L.11, A/70/L.12 et A/70/L.13).

Les violations que commet Israël s'agissant des droits fondamentaux des habitants du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population civile du Golan syrien occupé, ont encore empiré au cours de la période à l'examen.

Israël a poursuivi ses politiques et pratiques illégales, de manière délibérée et systématique, contre la population palestinienne. Elles ont engendré des souffrances généralisées et une déstabilisation, comme on peut le constater à la lecture du rapport dont est saisie l'Assemblée. Au nombre de leurs conséquences, citons les morts et blessés civils, dont des enfants; l'arrestation et la détention de plus de 1 000 personnes rien qu'au cours du dernier mois; le déplacement forcé de populations; la provocation et l'incitation à la violence à Jérusalem-Est, particulièrement au Haram al-Charif, ainsi qu'un large éventail de punitions collectives.

Israël a intensifié la construction de colonies de peuplement, ses confiscations de terres et son appropriation des ressources naturelles, entre autres mesures illégales. Cette campagne de colonisation a pour effet de morceler toujours plus le territoire palestinien. Elle remet gravement en cause la viabilité de la solution à deux États et demeure le plus grand obstacle au rétablissement de la paix. Le rapport du Comité s'interroge à juste titre sur l'impunité des colons israéliens et l'escalade exponentielle de la violence contre les civils palestiniens, leurs logements et leurs biens.

Dans la bande de Gaza, 1,8 million de Palestiniens subissent toujours le blocus israélien, dont les effets se rajoutent aux conséquences de l'agression militaire de l'été 2014, durant laquelle les forces d'occupation ont tué et blessé des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens, et provoqué la destruction de milliers de logements, d'écoles, de commerces, d'hôpitaux et d'infrastructures civiles, y compris des locaux de l'ONU, engendrant une crise humanitaire sans précédent, qui est lourde de conséquences au quotidien, à tous égards, et notamment sur le plan socioéconomique. Pour ne citer que quelques chiffres, 360 000 personnes ont actuellement besoin de recevoir un traitement pour des problèmes de santé mentale, soit 20 % de la population de Gaza, et 400 000 enfants ont besoin d'un soutien psychosocial immédiat. Le taux de chômage dans la région a atteint 43 %, soit le taux le plus élevé au monde, et le chômage des jeunes atteint 60 %. Le taux global de pauvreté est de 25 %. Aujourd'hui, la reconstruction du territoire de Gaza reste une chimère, puisqu'à ce jour, une seule maison parmi les 12 620 qui ont été totalement détruites a pu être reconstruite.

Cuba réaffirme haut et fort sa solidarité avec le peuple palestinien et condamne la poursuite de l'occupation militaire israélienne du territoire palestinien, de même que les pratiques illégales et la politique de colonisation d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est; elle condamne également les violations des droits de l'homme; et les crimes systématiques qui causent d'immenses souffrances au peuple palestinien. Seule la fin de la politique de colonisation, la libération des prisonniers palestiniens et la reconnaissance des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien pourront permettre d'engager un véritable processus politique de nature à conduire à une paix durable dans la région.

La situation au Moyen-Orient touche, sous une forme ou une autre, tous les États Membres. La communauté internationale doit s'acquitter de son devoir de promouvoir la paix par la voie de solutions politiques et négociées; de promouvoir le développement et le bien-être de tous les peuples, et de promouvoir et protéger les droits fondamentaux de tous, y compris le droit au développement, dont nous ne saurions jamais permettre que soit privé le peuple palestinien.

La question de Palestine, y compris Jérusalem, et la fin de l'occupation et des pratiques israéliennes illégales dans le Golan syrien occupé, sont des questions qui nécessitent d'urgence un règlement définitif, moyennant la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra rétablir enfin une paix juste, à long terme, pour tous les peuples du Moyen-Orient.

Toute la force morale, tout le prestige et la légitimité des Nations Unies doivent être fonction de la réalisation de ces objectifs. Cuba s'oppose, résolument et catégoriquement, à la guerre et au recours à la force. Cuba dénonce et condamne énergiquement tous les actes, toutes les méthodes et toutes les pratiques de terrorisme, sous toutes leurs formes et manifestations, et quels qu'en soient les auteurs, les objectifs ciblés, ou le lieu; quelles qu'en soient, également, les motivations, y compris les cas dans lesquelles un État est directement ou indirectement impliqué.

Cuba continuera de militer aux côtés de ceux qui luttent pour la justice, la paix et le plein respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et elle exige que ce respect soit effectif immédiatement pour le peuple de Palestine, qui le mérite au même titre que tout autre peuple à travers le monde.

**M. Hermida Castillo** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous tenons également à saluer tout particulièrement le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens et nous nous engageons à ne jamais relâcher nos efforts jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse exercer son droit inaliénable de disposer de son propre État de Palestine.

Nous saluons, en cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, la lutte glorieuse

du peuple palestinien et sa résistance longue de plus de 67 ans face à un blocus économique criminel qui continue de l'étrangler et lui impose des conditions de vie inhumaines, le privant jusque du nécessaire, sur le plan économique, pour satisfaire ses besoins les plus élémentaires, depuis la santé, jusqu'à un logement décent, en passant par l'éducation. Force est de se demander comment il est possible que le peuple palestinien exerce, dans ces conditions, son droit au développement, et à plus forte raison, comment il peut réaliser les objectifs de développement durable qui ont été fixés s'il n'a pas la latitude politique et économique pour le faire, parce qu'occupé et spolié par Israël.

L'économie palestinienne est une économie d'occupation, en particulier dans la bande de Gaza, et ce, à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie du peuple palestinien gazaoui, depuis l'occupation illégale de ses terres, et ses ressources naturelles, jusqu'au déni de son droit à la libre circulation, en passant par le confinement de ses membres et la destruction quotidienne de ses infrastructures, entre autres.

Les habitants de la bande de Gaza ne peuvent se consacrer pleinement à leur développement économique et social, si leur principal souci est de survivre, tandis que la communauté internationale reste passive et ne tranche pas pour mettre fin à la souffrance du peuple.

Cette année, le nombre de morts continue d'augmenter, et la précarité de la situation que vit actuellement la population à Jérusalem-Est, y compris le Haram al-Charif et la mosquée Al-Aqsa, doit nous faire nous unir, au sein du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, afin d'éviter l'escalade et d'appeler au respect de la liberté de religion et à la cessation de l'incitation aux conflits religieux, à la violence et à l'extrémisme.

Notre gouvernement salue fraternellement en cette Journée internationale de solidarité, le peuple palestinien héroïque, ainsi que ses autorités et son gouvernement d'unité nationale, et il réaffirme sa solidarité totale et absolue avec eux dans leur lutte pour la liberté et pour l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination, par la création d'un État de Palestine sur la base des frontières antérieures au 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Nous tenons à souligner une fois de plus qu'il n'est pas possible de laisser se poursuivre ce cercle vicieux d'agressions, de reconstruction et de nouvelles agressions. Israël poursuit son œuvre en

toute impunité en faisant fi de l'interdiction qui lui est faite de commettre de tels actes, qui violent le droit international, notamment la quatrième Convention de Genève, les résolutions pertinentes des Nations Unies et l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (voir A/ES-10/273). En cette Journée de solidarité, nous appelons à respecter le droit des réfugiés palestiniens, à lever le blocus criminel en place à Gaza et à réitérer notre solidarité avec les prisonniers palestiniens et détenus politiques dont nous demandons la libération. Nous condamnons également la pratique illégale que représente la construction de nouvelles colonies de peuplement, qui modifie illégalement la composition démographique du territoire palestinien occupé, ainsi que les récentes provocations provenant de colons et d'extrémistes dans un certain nombre de lieux de culte, et notamment la mosquée Al-Aqsa.

Pour finir, en cette année du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et de l'adoption du Programme des Nations Unies à l'horizon 2030 (résolution 70/1), le Nicaragua en appelle à la communauté internationale afin qu'elle nous permette d'assumer les responsabilités historiques de l'Organisation des Nations Unies en adoptant une résolution assortie d'un délai précis pour la création d'un État palestinien sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et jette ainsi les bases d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

**M. Alrowaieï** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je remercie le Président et les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien du précieux rapport dont nous sommes saisis (A/70/35). J'aimerais également remercier le Département de l'information des mesures qu'il a prises pour sensibiliser l'opinion publique sur la question de Palestine en mettant notamment sur pied son propre programme d'information, en application de la résolution 69/22 de l'Assemblée générale.

S. M. Hamad bin Issa Al Khalifa, Roi du Bahreïn, a souligné dans la lettre qu'il a envoyée à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien que cette journée devait nous rappeler à tous les responsabilités qui incombent à l'ONU et à la communauté internationale dans son ensemble à l'égard des Palestiniens, de leur juste cause et de la nécessité de régler la question, surtout au vu du niveau de souffrance sans précédent qui a été atteint. Nous devons tous nous tenir aux côtés des Palestiniens dans la crise actuelle et prendre nos responsabilités.

Le Royaume de Bahreïn condamne la poursuite des violations auxquelles se livrent Israël, la Puissance occupante, et les groupes extrémistes qui ont profané la mosquée Al-Aqsa et d'autres lieux saints. Ces actes illégaux et inhumains ne mèneront qu'à davantage de tension, de violence, d'extrémisme et de haine et ne contribuent pas à bâtir des relations, des passerelles fondées sur le respect, ainsi que le prônent toutes les religions. Ils n'aboutiront pas non plus à l'avènement de communautés qui respectent la dignité, la culture et la coexistence pacifique entre toutes les nations.

Les événements qui se déroulent en Palestine occupée, la campagne d'agression et les violations incessantes auxquelles se livrent les forces d'occupation israéliennes, appellent des mesures concrètes pour prévenir une nouvelle détérioration de la situation et pour protéger toutes les populations palestiniennes et garantir le respect et la préservation des différents sites religieux d'Al Qods, en particulier la mosquée Al-Aqsa. Nous devons mettre un terme à l'occupation israélienne des terres arabes, faire cesser la construction des colonies de peuplement et établir un État de Palestine indépendant, sis dans les frontières du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe.

Le Royaume de Bahreïn œuvrera avec ses frères et ses amis à la réalisation des objectifs auxquels nous aspirons tous, à savoir la coexistence pacifique et la paix et la sécurité fondées sur les principes internationaux reconnus dans ce domaine.

**M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Une nouvelle fois nous sommes réunis à l'Assemblée générale pour débattre de la question de Palestine à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Nous nous félicitons vivement que les États Membres puissent exprimer leur appui à la juste cause de ce peuple courageux, mais nous ne pouvons nous empêcher de manifester notre tristesse et notre déception de voir que, 70 ans après la création de l'ONU, la question de Palestine – pourtant inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale – demeure non résolue. Dans ce contexte, la République bolivarienne du Venezuela considère que la communauté internationale doit réagir face à l'inertie qui menace le traitement de

cette question à l'ONU. En effet, tandis que dans cette salle nous prononçons des discours en faveur des droits du peuple palestinien, Israël, la Puissance occupante, ignore nos arguments diplomatiques et s'emploie à coloniser le territoire palestinien et à agresser une population sans défense, transformant nos déclarations en vaines paroles et réduisant à néant la crédibilité de l'Organisation en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À l'heure même où nous débattons à l'Assemblée générale, Israël est une nouvelle fois en train de bombarder la bande de Gaza. La communauté internationale ne doit plus se contenter de faire des discours. Elle doit prendre ses responsabilités et adopter d'urgence des mesures efficaces pour régler le problème. Un premier pas dans cette direction serait de dire les choses telles qu'elles sont. Israël, la Puissance occupante, a profité de l'inaction de l'ONU, et notamment de la paralysie du Conseil de sécurité sur cette question, pour violer impunément les droits de l'homme du peuple palestinien, commettant des atrocités et des agressions innombrables, niant le droit des Palestiniens à l'autodétermination et empêchant la création d'un État palestinien libre, souverain et indépendant. La stratégie de la Puissance occupante est claire. D'un côté, elle s'emploie à provoquer et à agresser les Palestiniens afin d'entraîner des cycles de violence dont elle se sert pour mener des opérations brutales et disproportionnées contre le peuple palestinien et le maintenir ainsi sous un régime d'oppression et de répression. De l'autre, avec sa politique ininterrompue de colonisation agressive de la Cisjordanie et de destruction à Gaza, le Gouvernement israélien poursuit son œuvre de division et de démoralisation du peuple palestinien et à terme rend l'existence d'un État palestinien impossible.

La République bolivarienne du Venezuela tient à dire sa préoccupation face au cycle de violence actuellement en cours en Palestine. L'escalade de la violence dans les territoires occupés ne peut être réduite à de simples attaques de Palestiniens contre des Israéliens ou vice versa. Elle doit être vue comme la conséquence de l'occupation illégale qui dure depuis près de 70 ans et prive le peuple palestinien de ses droits humains et de son droit à l'autodétermination. Tant que les droits des Palestiniens continueront d'être niés, nous assisterons à ces cycles répétés de violence qui font de nouvelles victimes parmi les civils et creusent un peu plus l'amertume, la douleur et le mécontentement de la jeunesse palestinienne, laquelle devient alors une proie facile pour les groupes extrémistes et terroristes qui

sont aujourd'hui un facteur de déstabilisation dans la région. Nous condamnons énergiquement la politique de répression systématique dont est victime la population palestinienne et les attaques lâches et brutales que mène Israël contre des innocents, y compris des femmes et des enfants, en contravention du droit international humanitaire et des droits de l'homme. C'est du terrorisme d'État. Ce sont là des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et à cet égard, nous renouvelons notre appui à la demande que la Palestine a adressée à la Cour pénale internationale afin que les auteurs de ces actes en répondent devant la justice.

L'application du principe de responsabilité est l'une des conditions indispensables pour garantir la paix et stabilité dans la région. Nous dénonçons et déplorons une fois de plus la politique israélienne consistant à s'en prendre aux enfants palestiniens, qui sont tués, persécutés, arrêtés illégalement et emprisonnés. La communauté internationale ne peut continuer de rester les bras croisés tandis que la génération qui représente l'avenir de la Palestine est exterminée, que des traumatismes physiques et psychologiques sont infligés à des enfants dont le seul crime est d'être nés et de tenter de vivre dans la dignité dans des territoires occupés qui un jour seront libres, ainsi que le sera assurément la Palestine.

Nous condamnons les attaques des forces gouvernementales et des colons israéliens contre les lieux saints ainsi que toutes les tentatives visant à modifier le statu quo concernant ces lieux. Nous exigeons l'arrêt des démolitions de maisons et de l'expulsion sélective de la population palestinienne, utilisées comme mesures de représailles par la Puissance occupante, ainsi que la fin de la politique israélienne de colonisation. Il est temps de mettre un terme aux châtiments collectifs qui sont imposés au peuple palestinien, notamment le blocus inhumain imposé à Gaza qui empêche toute avancée et porte atteinte au développement de la Palestine. Nous l'avons déjà demandé au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, et nous en appelons à la conscience de la communauté internationale pour que nos exigences ne restent plus lettre morte et que nous agissions enfin dans l'intérêt du peuple palestinien.

À cet égard, le Venezuela réaffirme son plein appui au droit à l'autodétermination du peuple palestinien, à son droit inaliénable de vivre au sein de frontières internationalement reconnues, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de

sécurité. En ce sens, nous appuyons toutes les initiatives visant à trouver une solution politique, négociée, sans exclusive et définitive au conflit qui s'inscrirait dans le cadre de la solution des deux États.

En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, il convient de rappeler que la levée du drapeau palestinien à l'ONU en septembre, qui a fait suite à l'adoption de la résolution 69/320 à une majorité écrasante des membres de l'Assemblée générale, a constitué un événement historique qui est l'expression de la solidarité mondiale avec la cause palestinienne. Toutefois l'engagement ne doit pas s'arrêter à ce geste symbolique. L'Assemblée générale mais surtout le Conseil de sécurité doivent agir avec toute la célérité et l'urgence qu'impose la situation pour relancer les négociations de paix, étant donné que le non-règlement de cette question nuit gravement à la paix et à la stabilité du Moyen-Orient.

Il va sans dire que les négociations politiques, fondées sur la solution des deux États, passent par la création et la reconnaissance de l'État de Palestine, sur un pied d'égalité avec l'autre partie au conflit, ce qui rend indispensable que la Palestine devienne un État Membre de l'ONU à part entière. Si nous croyons réellement dans la solution des deux États, alors le moment est venu pour l'Assemblée générale et surtout pour le Conseil de sécurité de prendre leurs responsabilités et de permettre à la Palestine de devenir Membre à part entière de l'Organisation, disposant des mêmes droits que tous les autres.

L'ONU doit exiger d'Israël qu'il mette fin à son agression contre les Palestiniens et fasse cesser au plus vite ce nouveau cycle de violences, de destructions et de violations massives des droits de l'homme. Elle doit aussi prendre toutes les mesures qui s'imposent pour placer la population palestinienne sous protection internationale, conformément à la quatrième Convention de Genève et à la sécurité 904 (1994) du Conseil de sécurité. Il faut impérativement répondre à l'appel de la Palestine pour que la vie de ses citoyens soit protégée face aux agressions récurrentes et systématiques de la Puissance occupante, en évitant le deux poids, deux mesures qui, malheureusement, a caractérisé jusqu'ici le traitement de la question palestinienne au Conseil de sécurité.

De cette tribune, nous lançons un appel aux Nations Unies en faveur de la paix, et nous demandons une nouvelle fois instamment au Conseil de sécurité de prendre ses responsabilités et de débloquent la question palestinienne en exigeant d'Israël qu'il mette un terme à l'agression et à l'occupation militaire de la Palestine. Le Conseil de sécurité dispose de tous les outils nécessaires pour réactiver la possibilité d'une solution politique fondée sur l'existence de deux États en vue de parvenir à une paix juste et durable. Les Nations Unies doivent faire preuve de la volonté politique qui s'impose pour que le rêve d'une Palestine libre et indépendante se concrétise.

*La séance est levée à 18 h 5.*